

Concepts et politiques du genre

Enseignants :

M. Name Serge Denis Donon

Sommaire

[Introduction](#)

Erreur ! Signet non défini.

[Chapitre I : VOCABLES ET CONCEPTS RELATIFS AU GENRE](#)

Erreur ! Signet non défini.

[I.1 Vocables relatifs au genre](#)

Erreur ! Signet non défini.

[I.2 Concepts relatifs au genre](#)

Erreur ! Signet non défini.

[Chapitre II SITUATION ET POLITIQUES NATIONALES GENRE AU BURKINA FASO](#)

Erreur ! Signet non

défini.

[II. 1 Éducation et formation professionnelle](#)

Erreur ! Signet non défini.

[II.2 L'appui au secteur privé](#)

Erreur ! Signet non défini.

[II.3 Santé](#)

Erreur ! Signet non défini.

[II.4 Le développement rural et la sécurité alimentaire](#)

Erreur ! Signet non défini.

[II.5 En matière de législation](#)

Erreur ! Signet non défini.

[II.2 La Politique Nationale Genre](#)

Erreur ! Signet non défini.

[Conclusion](#)

Erreur ! Signet non défini.

[Bibliographie](#)

Erreur ! Signet non défini.

Introduction

La problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se pose avec acuité au Burkina Faso. En effet, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes. Malgré les efforts appréciables déployés, et les progrès enregistrés ces dernières années, force est de reconnaître qu'il n'y a pas véritablement d'égalité et d'équité entre les sexes. Cette situation est préjudiciable au développement et à la lutte contre la pauvreté. (PNG 2009)

Lors de la 1^{re} Conférence des femmes de la Francophonie, tenue à Luxembourg les 4 et 5 février 2000, les États et gouvernements membres avaient adopté une déclaration finale dans laquelle ils réaffirmaient leur volonté de créer les conditions pour que tant les femmes que les hommes puissent s'impliquer et contribuer davantage à la promotion de l'égalité entre les deux sexes. Ils précisaient que les engagements pris à Pékin lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, dans les douze domaines prioritaires identifiés par ce forum, demeuraient des objectifs majeurs pour la Francophonie. Aussi avaient-ils confié, entre autres, à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie le soin de proposer une terminologie française commune en matière d'égalité des femmes et des hommes et de droits des femmes.

Conscient que le développement intégral de chaque Burkinabè, homme et femme, passe par la jouissance effective de ses droits civique, civil, politique, économique et social, le Burkina Faso a élaboré un Document de Politique Nationale Genre (PNG). Celui-ci est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. (PNG 2009)

L'objectif de ce cours est de faire connaître ou de rappeler l'historique et l'évolution du concept genre, ainsi que les grandes politiques mises en œuvre au niveau nationale à fin de réduire sinon lutter contre les inégalités sociales liées au genre. Pour des professionnelles de santé, il s'agira aussi de faire une ouverture à fin de présenter la réalité du genre dans le domaine de la santé au Burkina Faso, dans le but de susciter un regard et une compréhension objective de la situation du genre dans l'environnement sanitaire pour une amélioration de la qualité des soins.

Chapitre I : VOCABLES ET CONCEPTS RELATIFS AU GENRE

I.1 Vocables relatifs au genre

Androcentrisme: Système idéologique prenant comme référent et norme l'être humain masculin. Renvoie aux expressions anglo-saxonnes Male Centered ou Male Oriented. On a longtemps pensé l'histoire, la littérature et même la médecine ou les autres pans du savoir comme si l'humanité n'était composée que d'hommes. C'est ainsi que nombre de nouveaux médicaments n'ont jamais été testés sur des femmes. Ce sont les études féministes ou les études de genres qui ont démontré que les sciences humaines tout comme les sciences naturelles avaient au cours des siècles adopté un point de vue masculin faisant tomber dans l'ombre les contributions civilisatrices des femmes.

Analyse différenciée selon les sexes: Traitement de la variable sexuelle construite socialement permettant de prendre en compte les femmes et les hommes. On parle aussi d'analyse selon le genre ou d'analyse comparative selon les sexes. Renvoie à l'expression anglo-saxonne Gender Analysis. Cette analyse est indispensable pour une approche intégrée. Elle exige des statistiques différenciées ou ventilées selon les sexes, un autre usage des instruments de recherche et une remise en perspective ainsi qu'un langage non sexiste.

Approche intégrée: Systématisation de la prise en compte du genre ou d'intégration de la dimension de genre à toute forme de démarche, de politique ou de programme. Polarisation sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur les femmes en tant que groupe ciblé. On parle aussi de processus intégratif. Renvoie à l'expression anglosaxonne Mainstreaming. Aucune politique, aucune action n'est neutre quant à ses effets sur les femmes et les hommes, la prise en compte de tous les acteurs et actrices sociales doit donc intervenir dès l'élaboration d'un projet. Cette politique vise à construire un nouveau partenariat entre femmes et hommes pour assurer leur participation pleine et entière dans tous les domaines. Il faut analyser les effets du processus engagé selon le genre, et s'assurer que non seulement les femmes sont incluses dans le projet, mais aussi que celui-ci ne leur nuit pas. C'est ainsi que des mesures d'égalité entre femmes et hommes, comme le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, l'abolition du travail de nuit, vont à l'encontre d'un processus intégratif puisque l'on fait comme si l'égalité des sexes existait dans le monde du travail. D'autre part, les plans d'aide au développement se sont souvent heurtés au fait que les femmes n'avaient

été ni consultées ni incluses. Cela tant dans le macro-développement que dans les microprogrammes. Il est nécessaire dans une telle démarche d'avoir une approche spécifique tenant compte des déséquilibres existants et des discriminations afin de les corriger par des mesures positives. Cette analyse doit être répétée à chaque étape du processus afin d'en éliminer les effets pervers. Les outils de cette approche intégrée sont, entre autres, les plans d'objectifs sur plusieurs années (voir les Pan ou Plans d'action nationaux post-Beijing), un suivi de ces plans, un comité de pilotage, les observatoires (voir en France l'Observatoire de la parité, au Luxembourg l'Observatoire de la participation politique des femmes et, en Suisse, le Deuxième Observatoire), l'analyse différenciée selon les sexes, le partenariat avec les associations féminines et féministes, l'engagement d'expertes extérieures pour faire les évaluations. L'approche intégrée est déjà très élaborée en Grande-Bretagne si on en juge des documents comme *Modernizing Government*. L'approche intégrée présuppose l'organisation de réunions interministérielles de toutes les branches de l'État concernées par un problème particulier et qu'aucune décision ne soit prise avant la remise d'une description détaillée pour chaque ministère concerné du plan d'égalité choisi. Elle repose donc sur la volonté d'égalité de chaque État ainsi que sur la société civile, car l'État doit dans une pareille approche consulter et impliquer les organisations non gouvernementales et les associations féministes. C'est sur cette approche que travaillent aujourd'hui la plupart des organismes gouvernementaux se préoccupant d'égalité entre femmes et hommes.

Autonomie: Le pouvoir, le droit de contrôler sa vie, de fonctionner de façon indépendante. Pour le Centre du Pacifique pour les femmes et le développement, c'est « une sorte de force et de conscience intérieures permettant d'affronter la vie, le droit de faire des choix dans sa vie et d'influencer le changement social » (1975). L'autonomie présuppose l'accès de toutes et de tous aux ressources mais aussi la mobilité pour les femmes. Le terme est proposé par certaines en lieu et place d'empouvoirement, et on parle alors de l'autonomisation des femmes.

Barrières invisibles: Ensembles des normes, préjugés et valeurs qui soutiennent les rapports sociaux de sexe et empêchent la pleine participation des femmes à la vie politique, professionnelle ou sociale.

Ce concept fait référence à l'impossibilité structurelle pour les femmes d'avancer au-delà d'un certain seuil. L'expression « se heurter à un mur », courante dans le langage, renvoie à l'image d'un obstacle se dressant sur son chemin, on parle alors de mur invisible et de plafond de verre. Un travail de mise en cause de ces préjugés et attitudes permet la prise en compte de

leurs caractères discriminants. Il faut une volonté politique pour permettre aux femmes d'accéder aux postes de décisions que ce soit dans le privé ou le public, dans la culture ou la politique, etc. C'est en raison de ces barrières invisibles que les actions positives, les quotas, ou encore la parité et l'approche intégrée sont aujourd'hui nécessaires, si on veut atteindre l'égalité à tous les niveaux.

Les besoins pratiques Les besoins pratiques sont les besoins qui ne remettent pas en question la structure inégale des relations entre les hommes et les femmes, la division du travail ou la balance traditionnelle du pouvoir, ce sont les besoins liés aux sphères dont les femmes sont les principales responsables.

Les besoins pratiques peuvent être différents selon la classe sociale, l'âge ou la situation de la femme ou des groupes de femmes, ils peuvent être des besoins de revenus pour envoyer les enfants à l'école, des outils pour l'agriculture, des pompes pour l'eau.

Les besoins stratégiques A l'inverse des besoins pratiques, les besoins stratégiques émanent de la compréhension et de l'analyse de la situation de subordination des femmes dans la société (conscientisation). Les besoins stratégiques réfèrent aux actions et aux stratégies requises pour entraîner un processus de changement structurel et de l'acquisition de pouvoir par les femmes, ils peuvent aussi s'exprimer de différentes façons : le besoin de réformes politiques et législatives pour assurer l'égalité constitutionnelle des femmes ; les droits de reproduction ; la participation des états à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ; la participation à la vie politique, l'action contre la violence faite aux femmes.

Mainstream (courant dominant): les idées, attitudes, pratiques ou tendances principales, dominantes. C'est à ce niveau que sont envisagés les choix et que sont prises les décisions qui intègrent des choix économiques, sociaux et politiques. Le «mainstream» détermine qui reçoit quoi et motive l'affectation des ressources et des opportunités.

Intégration de la dimension de genre: intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans cette tendance dominante (mainstream) au sein de la société de façon à ce que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale. Cela implique un examen de chacune des étapes de la politique – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Analyse/évaluation de l'impact selon le genre: examine les politiques et les pratiques en veillant à ce qu'elles soient aussi bénéfiques pour les femmes que pour les hommes. Elle identifie l'existence et l'importance des différences entre les femmes et les hommes et les implications de ces différences sur ces domaines politiques spécifiques. Elle évalue les politiques et les pratiques en vue de déterminer si elles peuvent affecter de manière différente les femmes et les hommes afin de neutraliser les discriminations et de réaliser l'égalité. Lorsque c'est possible, elle doit utiliser des statistiques et des indicateurs désagrégés par sexe.

Discriminations basées sur le genre discrimination: On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment uniquement en fonction de son appartenance à un groupe ethnique, linguistique, national, « racial », religieux, social, sexuel... Les discriminations sont, en général, négatives. Elles viennent du sexisme et de l'organisation différenciée de la société selon les sexes. Il est des discriminations positives comme dans les actions positives. Ce sont des mesures compensatoires et souvent temporaires pour permettre aux femmes ou aux groupes discriminés d'entrer en compétition avec les groupes surreprésentés. C'est ainsi que l'on réservera, comme cela se fait dans les secteurs privés à Madagascar comme dans les autres pays, un pourcentage de places d'apprentissage, de travail ou que l'on permettra aux femmes de prendre leur retraite plus tôt que les hommes.

Démocratie: Gouvernement par le peuple, pour et avec le peuple. La démocratie s'oppose à la monarchie, à la dictature, mais elle peut être censitaire ou exclure certains groupes sociaux. La démocratie ne se confond pas non plus avec la citoyenneté, ni la nationalité. Les démocraties ont exclu de nombreux groupes sociaux, que ce soit à Athènes ou ailleurs. À la Révolution française, les constituants ont exclu d'office les femmes, les enfants, les étrangers, les aliénés, mais aussi ceux qui n'étaient pas propriétaires. La démocratie était ici le gouvernement par des non-aristocrates, mais seuls ceux qui payaient l'impôt, le cens, pouvaient élire ou être élus. On décréta le suffrage universel en 1848, alors que la moitié de l'humanité était toujours interdite de vote; parler de suffrage universel ne posa pas de problème, continue à ne pas en poser puisque c'est sous cette étiquette que le vote généralisé des adultes masculins est mentionné dans les livres d'histoire. Partout ou presque, les femmes ont dû lutter des décennies, voire plus d'un siècle, pour avoir le droit de vote dont découlent tous les autres droits. L'éligibilité continue à être réglementée pour certaines fonctions. La démocratie formelle se traduit souvent par une démocratie représentative où le vote est la

forme principale d'activisme pour les citoyen-ne-s. La démocratie participative s'ouvre sur les acteurs et actrices sociales, sur les syndicats, les groupes représentant divers intérêts, sur les organisations non gouvernementales, sur les minorités et les groupes ne possédant pas le droit de vote ni d'éligibilité. La démocratie moderne exige le respect des droits de la personne humaine et le développement de tous et de toutes. Là où, comme dans certains pays d'Afrique, le système traditionnel des sociétés est basé sur une démocratie de base informelle et où l'habitude est déjà de participer à la prise de décision, la démocratie participative rencontre moins d'obstacles quoique les femmes soient le plus souvent absentes des modèles de décision. On parle de déficit démocratique pour qualifier l'absence de parité entre les femmes et les hommes, car ce déséquilibre pèse sur la légitimité de la démocratie.

Développement: Changement structurel et global de la société voulu par les États et le pouvoir étatique au moyen de l'économie. On parle de développement durable notamment lorsqu'il y a souci de justice et d'équilibre entre les sexes. Développement durable renvoie à l'expression anglo-saxonne Sustainable Development.

Le développement durable implique de nombreux processus culturels, économiques, politiques et sociaux. Il implique également la démocratisation des États, la modernisation des modes de vie et des rapports sociaux — on parle alors de développement et genre —, la croissance économique. Il est aujourd'hui associé aux femmes car, d'une part, elles ont été longtemps des actrices invisibles, d'autre part, leur nonprise en compte officielle empêchait un développement durable. En 1948, l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme inclut les droits des femmes dans ceux des hommes, puis en 1950 l'Organisation internationale du travail (OIT) fait ratifier les conventions sur les principes de « la rémunération égale à travail égal » et de la « non-discrimination selon l'emploi et l'occupation ». Puis, en 1973, l'amendement Percy voté par le Congrès états-unien rend obligatoire l'inclusion des femmes dans les projets de développement de l'Agence internationale de développement américaine. En 1985, la Conférence de Nairobi clôt la décennie consacrée aux femmes. L'Agence canadienne de développement international a ces mêmes exigences depuis près de vingt ans. Mais si les femmes sont sorties de l'invisibilité, elles ne sont toujours pas des partenaires de fait et, écrit Jeanne Bisilliat, les évidences quant à leur participation économique et sociale ont beau être flagrantes, ces évidences continuent à se heurter à une surdité politique et culturelle. Le travail conceptuel et politique sur la relation entre les femmes et le développement a été avant tout un domaine anglo-saxon, et de fait nombre des concepts employés dans la recherche sont des anglicismes ou des calques.

Discrimination: On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment uniquement en fonction de son appartenance à un groupe ethnique, linguistique, national, « racial », religieux, social, sexuel... Les discriminations sont, en général, négatives. Elles viennent du sexisme, de l'homophobie et de l'organisation différenciée de la société selon les sexes. Il est des discriminations positives comme dans les actions positives. Ce sont des mesures compensatoires et souvent temporaires pour permettre aux femmes ou aux groupes discriminés d'entrer en compétition avec les groupes sur-représentés. C'est ainsi que l'on réservera, comme cela se fait en Suisse, un pourcentage de places d'apprentissage, de travail ou que l'on permettra aux femmes, en France et en Suisse, de prendre leur retraite plus tôt que les hommes.

Division sexuelle du travail: Division du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes, tant dans la vie privée que la vie publique. Les rapports sociaux de sexe s'expriment à travers la division du travail. Cette division prend deux formes: la séparation et la hiérarchisation. En effet, si les travaux féminins et masculins semblent séparés dans toutes les sociétés, ce ne sont pas partout les mêmes. En revanche, l'anthropologue Margaret Mead le faisait déjà remarquer en 1948: quels que soient ces travaux, seuls les travaux masculins sont valorisés. Le travail domestique, souvent invisible, est l'une des formes de cette division sexuelle du travail, rencontrée cependant aussi dans le monde professionnel.

Éducation: Idéalement, socialisation des jeunes individu-e-s pour leur permettre de participer en tant qu'adultes à la vie du pays ou du groupe. Formation de citoyennes et citoyens libres et indépendants pouvant participer pleinement aux affaires du pays. Quand on parle d'éducation, on pense surtout à l'éducation institutionnelle, à la scolarité et la formation ou à l'éducation parentale qui relèverait, elle, du domaine de la sphère privée, faisant ainsi l'impasse sur l'éducation informelle. On parle d'éducation épiciène pour une éducation qui s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons et encourage le développement du potentiel de chacun-e sans se référer à des qualités dites féminines ou masculines. Même si chaque parent peut en principe choisir sa propre méthode d'éducation, nous savons que les expert-e-s, les différents groupes sociaux, politiques, philosophiques, etc., auxquels nous nous confrontons exercent une influence considérable sur la façon d'éduquer les enfants. Elena Belotti a d'ailleurs bien montré comment les stéréotypes sexuels étaient à l'œuvre dans l'art de traiter les bébés et d'élever les enfants. Les jouets, les jeux, les livres d'enfants, la manière d'habiller contribuent tout comme la famille, l'école et les groupes de pairs à former l'individu-e et son identité. Ces

diverses influences peuvent aller les unes à l'encontre des autres et donner lieu à des conflits d'allégeance familiale ou culturelle.

Émancipation: En droit, acte par lequel une mineure ou un mineur est affranchi de l'autorité parentale ou de la tutelle et acquiert, avec le gouvernement de sa personne, une capacité définie par la loi. Affranchissement de toute forme de tutelle ou de servitude. Par extension, les femmes ont parlé, dès le XIXe siècle, d'émancipation car la loi les traitait en mineures et en incapables. Ce concept est symbole d'affranchissement des servitudes, et comme tel a été repris par les mouvements féministes des années 1970. La notion de femme émancipée a longtemps été péjorative dans les pays du Nord, et le demeure dans de nombreux pays africains. Pourtant, le mouvement féministe a d'abord été un mouvement d'émancipation, en ce qu'il demandait le droit de vote et d'éligibilité, ainsi que la reconnaissance de la citoyenneté et de l'individualité des femmes. Ce fut la raison d'être des mouvements avant les années 1970. Après 1970, les mouvements féministes mirent en cause le patriarcat et la vision androcentrée de la démocratie, qui rendent une égalité de fait impossible. La recherche des points communs entre toutes les femmes, une mise en cause d'un sexisme universel, le concept de sororité universelle ont éclipsé la nécessaire interrogation sur les différences de classes, le racisme, le néocolonialisme, l'orientation sexuelle, etc. Aujourd'hui, les mouvements féministes suivent trois grandes tendances: 1) le féminisme radical, qui se définit par l'accent mis sur la lutte contre la phallocratie et le patriarcat; 2) le féminisme socialiste, dont une lecture matérialiste de la société promeut la lutte de classes et un changement profond des structures sociales; 3) le féminisme libéral, qui est un féminisme réformiste fondé sur les réformes volontaires de l'État et des institutions internationales. Un travail d'analyse théorique et politique a lieu dans les mouvements et les études féministes ou études selon les genres, qui modifie rapidement les divers courants du féminisme.

Féminisation: On parle de la féminisation d'une profession lorsque les femmes commencent à entrer dans une profession qui était auparavant considérée comme masculine, comme par exemple celle de l'informatique, mais aussi lorsque la profession est majoritairement féminine, telle celle d'infirmière. Certaines personnes considèrent que la féminisation d'une profession est la porte ouverte à sa dévalorisation et donc à une baisse des salaires, à l'entrée du temps partiel ou du travail sur appel. La féminisation du langage comporte deux volets. On distingue la féminisation lexicale, qui adopte systématiquement des étiquettes féminines pour désigner les femmes — on parle alors de la ministre, de la pilote, de la notaire ou de l'agricultrice —, et la féminisation syntaxique (dite aussi féminisation des textes) qui, déniait

au masculin la possibilité de renvoyer à des ensembles comportant des femmes, vise à des formulations linguistiques où les deux sexes sont traités de la même manière. On parle alors de langage épïcène ou non discriminatoire. C'est ainsi que l'on écrira « les électeurs et les électrices sont allées voter en masse », ou encore « les manœuvres sont tous et toutes au travail ».

Mutilations génitales féminines: On parle de mutilations génitales féminines ou mutilations sexuelles lorsqu'il y a ablation du clitoris, ablation des lèvres du sexe, infibulation. Les flux migratoires de populations font que ces violences sexuelles cachées sous le voile de la tradition se pratiquent aussi dans les pays industrialisés du Nord. Elles peuvent être le fait d'exciseuses venues du pays d'origine, mais aussi de certain-e-s praticien-ne-s disant respecter les coutumes et voulant que l'hygiène thérapeutique soit respectée. Par ailleurs, l'excision du clitoris n'est pas le fait d'un seul continent. En Europe comme aux Etats-Unis, on l'a pratiquée, on la pratique encore, lorsque le clitoris était (est) « trop grand » à la naissance ou lorsque l'enfant, l'adolescente ou la femme, avait une conduite masturbatoire « excessive », lorsqu'elle était « nymphomane », « rebelle à l'acte conjugal », voire « indisciplinée ». Ces pratiques illustrent bien que les mutilations sexuelles ont pour objet la mise au pas des femmes et la normalisation des individus. Aujourd'hui, la campagne contre les mutilations génitales féminines est faite d'une part par les gouvernements et les organisations de femmes dans les pays en voie de développement, d'autre part avec l'inscription de pénalités dans les législations des pays développés. Pour lutter contre ces mutilations, la loi les dénonce comme des délits, ainsi, par exemple, en France les mutilations sont assimilées à un crime et passibles de la cour d'assises, même si elles ont été pratiquées à l'étranger, quand une plainte a été enregistrée. Mais il est également nécessaire que les femmes ne soient pas les seules à être condamnées par la justice. Les mutilations génitales féminines existent parce que des hommes, un système patriarcal l'exigeaient, l'exigent encore dans certains pays, même si cette exigence est surtout relayée par des femmes, anciennes ou jeunes, qui souvent s'accrochent à des repères culturels qu'elles ont peur de perdre dans une société en rapide mutation. Il est regrettable que les hommes ne prennent pas part aux campagnes de lutte contre les mutilations génitales féminines, et ne refusent pas la mutilation de leurs filles. Il faudrait également permettre aux exciseuses qui vivaient des violences infligées aux filles de pouvoir gagner autrement leur vie, expliquer aux mères et aux femmes l'importance d'une intégrité corporelle comme l'a fait, en France, la campagne de 1994 « Nous protégeons nos petites filles ». Au Burkina Faso, l'association d'appui et d'éveil

Pugsada travaille aujourd'hui avec les jeunes filles pour leur apporter une éducation informelle et leur permettre d'échapper au mariage forcé. Le ministère sénégalais de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, avec l'aide de l'Unicef, a entrepris une campagne «Jamais notre fille ne sera excisée». Au Mali, au Bénin, en Guinée, au Niger, au Tchad, comme dans les pays d'Afrique anglophone, des comités nationaux de lutte contre l'excision et des ONG ont entrepris un travail d'information, de communication et de formation sur les mutilations et des campagnes de sensibilisation auprès des autorités, afin que les mutilations génitales féminines soient sanctionnées sur le plan légal. Sous les auspices du Comité inter-africain, un réseau de femmes africaines lutte contre ces mutilations. Un projet de convention africaine sur l'élimination de toutes les pratiques traditionnelles néfastes affectant les droits fondamentaux des femmes et des filles est en cours de finalisation avec l'OUA.

Patriarcat: Vision déterministe et biologique d'un monde où les valeurs sont partagées entre féminin et masculin, puis hiérarchisées. Les valeurs masculines y sont vécues comme supérieures aux féminines, même si certaines de celles-ci sont fortement valorisées. Si le domaine public y est réservé aux hommes, femmes et hommes vivent ensemble dans la sphère privée. L'autorité est celle du père, qu'il soit biologique ou non, et ce qui importe socialement c'est le lignage, le droit du sang.

Plafond de verre: Obstacle invisible empêchant les femmes d'accéder au sommet de la hiérarchie ou à certains postes de prestige dans les institutions à prédominance masculine et résultant d'un ensemble de structures.

C'est ainsi qu'en Afrique il est quasiment impossible aux chercheuses d'obtenir une bourse de recherche en raison des schémas inconscients sur le rôle des femmes. Beaucoup sont ensuite évincées de certaines positions parce qu'elles n'ont pas obtenu de bourse. On retrouve ce phénomène de plafond de verre et de barrières invisibles dans tous les pays et toutes les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales.

Santé des femmes: Les discriminations dont sont victimes les femmes ont une influence sur leur santé. Cela va du déficit démographique dans les pays pratiquant l'avortement des embryons féminins ou l'infanticide à la morbidité pour sous-alimentation des nourrissonnes comme des femmes âgées, ce qui se traduit par des risques accrus de HIV sida, de cancer, d'ostéoporose, de maladies mentales. Les mutilations sexuelles, tout comme le chômage ou les conditions de travail des femmes, sont des facteurs de risques. Il est donc nécessaire d'élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information, à

des services de bonne qualité et abordables. Dans les pays industrialisés, les femmes ont une plus grande espérance de vie que les hommes: en France, par exemple, les femmes vivent en moyenne huit ans de plus. L'androcentrisme reste la norme dans la recherche médicale et la prévention de certaines maladies. C'est ainsi que les recherches sur les nouvelles molécules médicinales se font avant tout sur des hommes. La possibilité d'une grossesse, les variations hormonales rendent difficile l'expérimentation sur les femmes, mais celles-ci prennent ensuite des substances n'ayant jamais été testées sur une femme. La médecine, elle aussi, pratique le sexage. Dans ce vaste champ de la génétique et de la procréation, le corps des femmes a été utilisé comme laboratoire et comme usine in vivo: toute la recherche sur l'implantation d'embryons, la reproduction médicalement assistée s'est faite sans suivre le protocole habituel, qui veut que l'on teste d'abord les techniques et les substances chez les animaux proches des êtres humains. Ce manquement a été dénoncé par nombre de chercheurs et chercheuses, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Les campagnes de prévention oublient souvent que la moitié de la population est féminine en ne tenant pas compte des facteurs qui amènent les filles et les femmes à adopter des comportements à risques. C'est ainsi que beaucoup de campagnes contre le tabagisme ciblent surtout les jeunes hommes, alors que ce phénomène touche 28 % des femmes de l'Union européenne où, par exemple, 48% des Portugaises s'adonnent au tabac. Les campagnes sur la toxicomanie féminine, sur le sida, sur l'hygiène et le travail des femmes sont quasi inexistantes, et l'Union européenne n'a pas intégré le volet santé du programme de Beijing dans le plan des pays membres. Le sida est une maladie sexuellement transmissible en voie de féminisation, les Africaines sont particulièrement touchées par le sida, pourtant les campagnes de prévention et les soins continuent à s'adresser majoritairement aux hommes. Ici encore, il y a peu de prise de conscience spécifique. L'importance d'une approche selon les genres est importante dans la plupart des recherches médicales. On en prendra pour exemple le traitement de l'infarctus. Les hommes en étant les principales victimes, la recherche médicale a élaboré des protocoles d'intervention très efficaces, mais les femmes répondent beaucoup moins bien à ceux-ci. On devrait également se préoccuper de mettre en place des services, des recherches et des campagnes pour la contraception, l'avortement ou l'interruption volontaire de grossesse, pour la maternité, l'allaitement, l'ostéoporose, certains cancers — le cancer du sein restant l'une des grandes causes de mortalité des femmes adultes — et, dans les pays industrialisés, pour les maladies alimentaires que sont la boulimie et l'anorexie qui touchent principalement des femmes. Le remboursement ou la gratuité de certains contraceptifs, d'exams tels que la mammographie permettrait un meilleur accès aux soins pour toutes. Il en va de même pour les

migrantes ou celles dont la couverture sociale est faible en raison du travail à temps partiel. La santé au travail — que ce soit la mise en jeu de la santé des femmes par le travail ou la réglementation qui gouverne le système de soins, des maladies et accidents liés au travail — est aussi un problème d'égalité entre femmes et hommes. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement, l'égalité entre femmes et hommes passe par des programmes tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

Sexospécificité: La construction sociale de chaque sexe étant souvent différente, certains programmes prennent en compte la différence des genres, la disparité entre les sexes. Prendre en compte la sexospécificité, c'est avoir une approche intégrée. Le terme « sexospécificité » renvoie néanmoins au biologique et non au culturel. On parlera de sexospécificité, par exemple, pour la plus grande sensibilité des femmes à l'alcool ou aux drogues. Sororité: Mot formé sur le mode de fraternité et décalque du vocable anglo-saxon sorority qui signifie communauté de femmes ou dortoirs de femmes dans les universités. Traduit le vocable anglo-saxon sisterhood. Si ce mot est surtout employé depuis les années 1970 dans le contexte du féminisme, le concept est ancien. On parlait au Moyen Âge de «sœur en Jésus-Christ » pour celles qui avaient fait vœu de vie religieuse; ou même, au début du catholicisme primitif, pour celles qui avaient abandonné la foi païenne pour se convertir au christianisme. On parle également de «sœur» pour qualifier la communauté des femmes. C'est ainsi que l'écrivaine Christine de Pisan parle du «royaume de féminie» en s'adressant, dans son Livre de la Cité des Dames, à ses « très chères sœurs » présentes et à venir. C'est cette notion d'appartenance au sexe, à la classe des femmes, qui a été réactualisée par le mouvement féministe anglo-saxon de la seconde moitié du XXe siècle, grâce à la parution en 1970 de l'anthologie *Sisterhood is Powerful* (La Sororité est une force réelle). On insiste alors sur ce que les femmes ont en commun pour prôner une solidarité pouvant faire échec aux constructions sociales qui tendent à faire des femmes entre elles des rivales ennemies. Un travail de déconstruction de l'oppression patriarcale et de ses idéologies a alors lieu dans les groupes de conscientisation (Consciousness Raising Group). C'est cette solidarité que la Marche mondiale des femmes remettait en avant en 2000 avec sa plate-forme de revendications communes et mondiales. Ce concept de sororité a été fortement critiqué par les groupes dits minoritaires. C'est ainsi que les Afro-Américaines, les tenantes du matérialisme et les lesbiennes ont montré comment le gommage des différences favorisait les femmes « blanches » et les groupes dominants. En effet, les femmes sont divisées par leur appartenance sociale, par le racisme, par le sexisme qui n'épargne pas les femmes, par les privilèges de classes, etc.,

et n'ont donc pas nécessairement les mêmes intérêts. Certaines ont également mis en cause la notion de victime attachée à cette forme de sororité: les femmes seraient sœurs parce qu'elles seraient toutes les victimes de l'idéologie patriarcale. Il y aurait donc refus de regard critique sur les actions des femmes en tant que telles et promotion d'une fausse solidarité. Une autre définition de la sororité, fondée sur la reconnaissance des différences et la déconstruction des préjugés racistes, sexistes ou sociaux, est à l'œuvre dans les travaux de femmes telles que Bell Hooks ou Toni Morrison. Le vocable sororité a donné naissance aux adverbes « soralement » et « sororellement » ainsi qu'à l'adjectif « sororale ». La forme « sororel » est attestée dès 1533.

Viol: Qu'il soit conjugal, incestueux, de guerre ou perpétré par une ou des personnes connues ou inconnues de la victime, le viol est une agression, un crime commis sur une personne au moyen du sexe.

Des révisions des codes pénaux ont été réalisées ou sont en cours de réalisation: on ne considère plus le «devoir conjugal» comme allant de soi, on estime que le viol conjugal doit être considéré comme un délit, et on trouve trop restreinte la définition du viol comme pénétration vaginale par le pénis car les violences sexuelles peuvent prendre de nombreuses formes.

Violence: La violence envers les femmes est d'ordre mondial, social et personnel. Les statistiques de l'Unicef indiquent que, depuis la Seconde Guerre mondiale, 90 % des victimes des conflits armés sont des civil-e-s. Toutes les violences envers les femmes ont de nombreux points communs. De la violence domestique à la violence étatique, ce n'est souvent qu'une question de degrés, car elles ont pour but la mise au pas des femmes. Le viol est l'une des formes les plus anciennes de maîtrise des femmes. Le viol a ainsi été utilisé comme stratégie de guerre au Bangladesh, en Bosnie-Herzégovine (où il a été politiquement voulu comme génocide, puisque dans la conception patriarcale de l'État seuls les pères donnaient une identité nationale), mais aussi au Kosovo, au Rwanda avec une campagne systématique de viols, de mutilations et de grossesses forcées. C'est pourquoi les organisations féministes demandent que les viols commis par des soldats lors d'un conflit armé soient déclarés crimes de guerre, ce qu'une récente décision du Tribunal international de La Haye a confirmé. Les conflits, avec leurs lots de réfugié-e-s, contribuent aussi à l'augmentation du trafic des femmes et des enfants, que ce soit pour la prostitution ou la pornographie. La violence reste encore l'un des plus forts moyens de la domination. Parmi les différents types de violence, la

violence conjugale est endémique: en Nouvelle-Zélande, une femme sur sept est battue par son compagnon ou mari; au Canada, les risques de se faire tuer par son conjoint ou ami sont trois fois supérieurs à ceux de se faire assassiner par un inconnu; une femme sur cinq est battue dans l'Union européenne, et 20 % des femmes dans le monde subissent des violences physiques ou sexuelles. De nombreux refuges ont partout été ouverts. Des campagnes comme celle de l'association mauricienne SOS Femmes, «Vrai zomme pas bat femme!», débutée en 1989, permettent le vote de nouvelles législations. La Suède a inscrit en 1998 dans son code pénal un nouveau délit: «l'atteinte aggravée à l'intégrité d'une femme » recouvrant les coups, les blessures, les menaces illégales, la coercition, les violences sexuelles, l'exploitation sexuelle; ce délit est passible de six mois à six ans de prison et n'exclut pas de nouvelles poursuites pour violence aggravée ou viol.

L'inceste, longtemps tu par les victimes et ignoré des codes pénaux — on parle dans la loi française de « viol ou agression par ascendant » —, doit être pris en compte par les lois. Il faut donner aux enfants la possibilité de parler et d'être protégé-e-s. Il faut aussi que toutes les victimes puissent parler et se reconstruire: celles qui n'ont pas pu parler dans les délais restreints prévus par la loi comme celles qui, ayant été un jour victimes, sont devenues criminel-le-s. La pédophilie et ses réseaux pornographiques, le tourisme sexuel sont aussi des violences qui ont trop longtemps été tuées et tolérées par les États. Ici encore les outils de lutte sont la répression et l'inscription de nouveaux délits dans les codes pénaux, la volonté de poursuivre les auteurs de tels crimes et les campagnes d'information auprès du grand public, mais aussi des jeunes. Les mutilations sexuelles continuent à bouleverser la vie de nombreuses enfants; ainsi à Djibouti, où 90% des filles sont excisées, ou en France, où environ trente mille fillettes ou femmes d'origine subsaharienne en auraient été victimes. Le harcèlement sexuel est également une des formes de violence envers les femmes. La violence envers les femmes continue de faire recette dans les jeux vidéo, les clips, certains types de musique, les images publicitaires et autres, les films et les œuvres télévisuelles. On voit aussi des crimes de haine prendre des femmes pour cibles. Pour lutter contre toutes ces formes de violence, il existe des réformes des codes pénaux et de la législation où l'incitation à la haine sexuelle est aussi fortement condamnée que l'incitation à la haine raciale, la formation des services de justice, de police, de santé, etc. On a également besoin des campagnes de sensibilisation, des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement, d'une réflexion sur le développement de la prévention, sur le rôle de la violence dans la construction sociale de la masculinité, des guides d'intervention, de la création formelle de liens entre les études de

genres et les services juridiques, du soutien des organisations masculines anti-violence (comme le réseau d'hommes contre la violence ou celui des hommes proto-féministes), de la reconnaissance que le sexe d'une personne et son orientation sexuelle peuvent être des motifs du droit d'asile.

I.2 Concepts relatifs au genre

Le sexe biologique c'est la différence biologique universelle existant entre les hommes et les femmes. Le « sexe » est l'ensemble des caractéristiques biologiques, héréditaires et génétiques qui organisent les individus en deux catégories : mâle et femelle. Le sexe fait référence aux différences anatomiques et biologiques entre hommes et femmes, mâles et femelles. Ainsi, lorsqu'on parle du sexe, il s'agit du sexe biologique. Ce qui différencie au niveau biologique le mâle de la femelle (chromosomes, anatomie).

Le sexe social ou le genre : Le « genre » (issu de l'anglais gender) est un concept sociologique, utilisé dans une acception différente de la grammaire. Il se traduit en français par : « rapports sociaux des sexes » ou encore « rapports socialement et culturellement construits entre femmes et hommes ». Lorsqu'on parle de genre, on parle du sexe social, construit socialement par la socialisation, et qui induit certains comportements ou certaines attitudes. Le genre est une notion qui fait référence à une construction politique et sociale de la différence des sexes. Il est interactif et transversal, il opère dans toutes les sphères de la société. Autrement dit, le genre renvoie à la classification sociale et culturelle entre masculin et féminin.

Le genre renvoie aux catégories sociales (féminin et masculin) et non aux catégories sexuelles (hommes et femmes). Les relations de genre sont dynamiques et non pas fixes, elles sont variables et peuvent se transformer, évoluer, s'inscrire dans le changement social. Mais le terme de genre se réfère aux différences sociales et aux relations sociales entre les hommes et les femmes. Celles-ci sont apprises et varient considérablement d'une société, d'une culture et d'une époque à l'autre. En résumé, Le sexe renvoie à la distinction biologique entre mâles et femelles, tandis que le « genre » renvoie à la distinction culturelle entre les rôles sociaux, les attributs psychologiques et les identités des hommes et des femmes. Le premier est une donnée invariante, le second est

contingent et peut être modifié par l'action politique. Le "genre" se réfère aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes que construit la société au sein d'une culture ou dans un espace donné. Ces rôles subissent l'influence des perceptions et attentes découlant de facteurs culturels, politiques, écologiques, économiques, sociaux et religieux, ainsi que des coutumes, des lois, de la classe sociale, de l'ethnie et de préjugés individuels ou institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés.

Le genre est à la fois un concept et un outil d'analyse. En tant que concept, il désigne ensemble deux entités : le féminin et le masculin ou encore les hommes et les femmes. En tant qu'outil d'analyse, il permet de mettre en évidence la manière dont chacun des sexes (genre) est « construit ». Le concept de genre comporte 4 dimensions analytiques centrales :

Le genre est une construction sociale : la différence des sexes n'est pas réductible à la biologie et n'est pas immuable. Ni la féminité ni la masculinité ne sont des données essentielles et biologiques mais sont des comportements socialement attendus des hommes et des femmes.

Le genre est un processus relationnel : les deux sexes sont socialement construits dans un rapport d'opposition ou de référence (ce qui n'est pas masculin est féminin ou inversement). On ne peut dès lors étudier ou comprendre ou vouloir agir sur ce qui relève du féminin sans prendre en compte le masculin ou ce qui relève des hommes (et inversement). Donc les études ou les travaux sur le genre (ou encore les actions relevant du genre ou en ayant la volonté) s'intéressent tout autant aux femmes et au féminin qu'aux hommes et au masculin. Ce rapport demeure instable et non binaire selon la théorie queer de Judith Butler.

Le genre est un rapport de pouvoir : les relations sociales entre les sexes ou de genre sont (ou peuvent être appréhendées) en tant que relations de pouvoir, c'est-à-dire que « le rapport entre les sexes est hiérarchisé : dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques (reconnaissance, statut, etc.) tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variable – cf. Françoise Héritier et la « valeur différentielle des sexes »

Le genre est imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir : les rapports de genre sont à l'intersection d'autres rapports de pouvoir (classe, race, âge, sexualité, etc.). Les catégories de

genre ne sont pas homogènes, elles sont traversées de multiples tensions et clivages. On parle donc d'« intersectionnalité » du genre.

En tant qu'outil d'analyse, le genre nous permet de diagnostiquer les points d'inégalités pour comprendre ce que signifie être « homme » ou « femme » dans un contexte socioculturel et économique donné mais aussi d'évaluer comment les relations de pouvoir inégales entre les uns et les autres contraignent les hommes et les femmes à s'engager librement dans les opportunités de développement économique et social et produisent des inégalités sociales plus ou moins fortes dont les femmes, généralement, pâtissent le plus.

Selon la PNG 2009, « Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ».

Le genre, tel que défini, se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace.

Cette définition consensuelle du concept genre, qui recouvre l'ensemble des luttes contre les inégalités et disparités entre l'homme et la femme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté a été le point de départ qui a facilité l'animation des débats au niveau des ateliers national et régionaux de diagnostic.

« Consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale sans que l'inégalité actuelle ne soit perpétuée ».

La Participation Signifie prendre part à une activité, une entreprise ou une initiative, se livrer à une action commune avec d'autres ou en avoir une part. Dans la terminologie du développement, l'on entend par participation les individus, les groupes, les communautés et les institutions qui *prennent part au processus de prise de décisions touchant les activités de développement*. La participation doit englober les personnes ou les groupes qui sont tenus en marge du processus décisionnel ou qui, pour des raisons de discrimination, n'ont pas accès

aux postes de responsabilité. Il faut souvent élaborer des stratégies et des mécanismes spécifiques pour promouvoir la participation des groupes marginalisés ou des groupes victimes de discrimination, comme les femmes ou les minorités ethniques. La participation débouche sur le renforcement de l'autonomie.

La participation populaire aux projets peut se concevoir à plusieurs niveaux : a) en tant que bénéficiaires ; b) en tant que travailleurs ; c) en tant que membres consultés ; d) en tant que planificateurs ; et e) en tant que décideurs.

De nos jours, les partenaires techniques et financiers, les programmes et projets sont conscients que la participation communautaire est une approche prometteuse et dynamique qui est durable, orientée vers les besoins et indispensable à l'équité du processus de relèvement et de développement. Elle s'attache tout particulièrement à faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement, à tous les niveaux, aux activités et à la prise de décisions.

Égalité femme – homme

Droit égal de chacun-e de faire ce qui est en sa puissance. Il existe une différence entre l'égalité de droits, qui est un processus juridique et constitutionnel, et l'égalité de fait qui pourrait résulter de l'égalité de droits. L'égalité de traitement entre femmes et hommes, l'égalité des chances, l'égalité de salaire font partie de l'égalité des sexes. L'égalité entre femmes et hommes ne sera accomplie que lorsque toute personne, quels que soient son sexe, son orientation sexuelle, son groupe ethnique, aura la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution. En 1999, les femmes étaient majoritaires du point de vue démographique sur la planète, mais elles ne possédaient que 10 % des revenus mondiaux et 1 % de la terre. La plupart des femmes dans les pays du Sud ne sont pas propriétaires, alors qu'elles sont 40 % des personnes travaillant dans l'agriculture. La réalisation de l'égalité des sexes exige que l'on reconnaisse que toutes nos sociétés font une différence entre le groupe des femmes et celui des hommes, que cette discrimination est systématique et qu'elle est aggravée par les facteurs de « race » et d'ethnicité. La consolidation de l'égalité réelle entre femmes et hommes dépend tout d'abord de réformes juridiques et législatives telles que l'acceptation des nouvelles dispositions du traité d'Amsterdam (article 13, 1997); c'est ainsi que, le 20 janvier 1999, le Luxembourg introduisait une révision de l'article 11 (2) de sa Constitution, qui affirme: « Les femmes et

les hommes sont égaux en droits et en devoirs. En vue de réaliser l'égalité de fait dans l'exercice des droits et des devoirs, la loi peut fixer des mesures appropriées », permettant ainsi des actions positives. La France, elle aussi, a voté le 8 juillet 1999 une mesure constitutionnelle en faveur de la parité sur les listes électorales des communes ayant plus de 250000 habitant-e-s. En Belgique, la loi interdit que les listes électorales soient composées de plus de deux tiers d'un même sexe. Le peuple suisse a voté en 1981 un amendement constitutionnel de l'article 4, alinéa 2 « L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. » La plupart des États africains ont inscrit l'égalité entre femmes et hommes dans leur Constitution. Et si, en Amérique du Nord, les États-Unis n'ont toujours pas réussi à faire passer un amendement constitutionnel (ERA) sur l'égalité des sexes, le Canada s'est doté, dès 1977, d'une loi sur les droits de la personne interdisant la discrimination sexuelle et a introduit dans le code du travail de nombreuses modifications, dont un congé de maternité de dix-sept semaines. Depuis, ce code a été amendé pour inclure le harcèlement sexuel, la discrimination fondée sur la situation familiale ou conjugale, la grossesse (1983), mais aussi l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes aux lois et politiques de l'État fédéral (1995). Presque toutes les provinces ont harmonisé leur congé de maternité non rémunéré de dix-sept semaines sur celui du gouvernement fédéral. Le congé parental, d'une durée maximale de cinquante-deux semaines, comporte une indemnité de remplacement couvrant 55 % du salaire assurable selon des modalités qui varient selon les juridictions. Il faut ensuite des réformes institutionnelles, telles que la création de ministères des Droits des femmes, d'organismes de contrôle (observatoires), de promotion de l'égalité et de la parité, etc. L'égalité demande aussi la mise en place d'une politique de l'égalité à tous les échelons, y compris à travers les organismes internationaux. L'égalité ne saurait être un problème de femmes. C'est pourquoi l'approche intégrée est essentielle à toute démarche, et même si la création de superstructures peut impulser une démarche, tous les organismes de l'État doivent être concernés. On distingue l'égalité formelle, qui traite les sexes de la même manière, de l'égalité matérielle qui ne tend pas uniquement à une égalité formelle, mais à un résultat égal.

L'égalité des genres, ou l'égalité entre hommes et femmes, recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix, sans qu'ils ne soient bridés par les stéréotypes, la division rigide des rôles et les préjugés. Ce qui signifie que les comportements, les

aspirations et les besoins différents des hommes et des femmes sont, de manière égale, pris en compte, valorisés et encouragés. Cela ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront plus du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe. Concrètement, parler de l'égalité signifie assurer l'accès des femmes et des hommes aux mêmes chances, droits, occasions de choisir, conditions matérielles - par exemple, même accès aux soins médicaux, partage des ressources économiques, même participation à l'exercice du pouvoir politique...- , tout en respectant leurs spécificités.

Inégalité: Différence de traitement positive ou négative entre les femmes et les hommes. L'inégalité est un concept essentiel à l'analyse des rapports sociaux de sexe. On a tendance à penser l'inégalité comme nécessairement négative, en posant l'égalité comme norme. Or l'inégalité peut être justifiée si elle vise à corriger d'autres inégalités, on parle alors de discrimination positive. Les actions positives, par exemple, sont là pour pallier à une inégalité de fait. Toute inégalité doit donc être analysée en tenant compte de sa spécificité et du genre avant d'être déclarée discriminatoire.

Exemples de manifestation d'inégalité dans nos sociétés

Restrictions des libertés et des droits fondamentaux : La société attribue généralement plus de libertés aux hommes qu'aux femmes. Dans de nombreux pays, les femmes doivent demander la permission à leur époux, compagnon ou frères aînés avant de sortir de la maison, ou d'entreprendre une activité économique.

Non reconnaissance et sous-évaluation du travail féminin : Le travail de la femme, parce qu'il se déroule en majorité dans le cadre domestique, n'est pas reconnu à sa juste valeur. Exemple d'une typologie d'inégalités : Inégalités économiques - Inégalité monétaire : différences de revenu ou de consommation (en dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monétaires qui représentent un volume considérable dans les pays en développement)

- **Inégalité des conditions de vie** : différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)

- **Inégalité des capacités** : différences dans les moyens disponibles dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le

terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc. Ce type d'inégalité traduit une inégalité des chances.

Inégalité sociale : différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves)

Inégalité culturelle : différences liées à des aspects culturels (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage) Ces deux types d'inégalité traduisent des formes d'exclusion, il n'est donc pas facile d'opérer des distinctions. Le même phénomène peut avoir des origines diverses selon le contexte (plutôt culturel ou plutôt social).

Inégalité politique : différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et **de participer aux prises de décision collective**

Inégalité d'éthique : différences dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

Tous ces types d'inégalités se trouvent aggravés pour les femmes, à des degrés très variables en fonction de chaque société, voire à l'intérieur de chaque société en fonction de la classe, l'ethnie, l'âge, etc. des femmes en question. Si l'égalité existe de façon formelle dans le principe, elle est loin d'être acquise dans les faits. L'égalité de jure (de droits) ne mène pas automatiquement à une égalité de facto (de fait) - d'où la nécessité de mettre en œuvre des démarches d'équité (cf. ci-dessous).

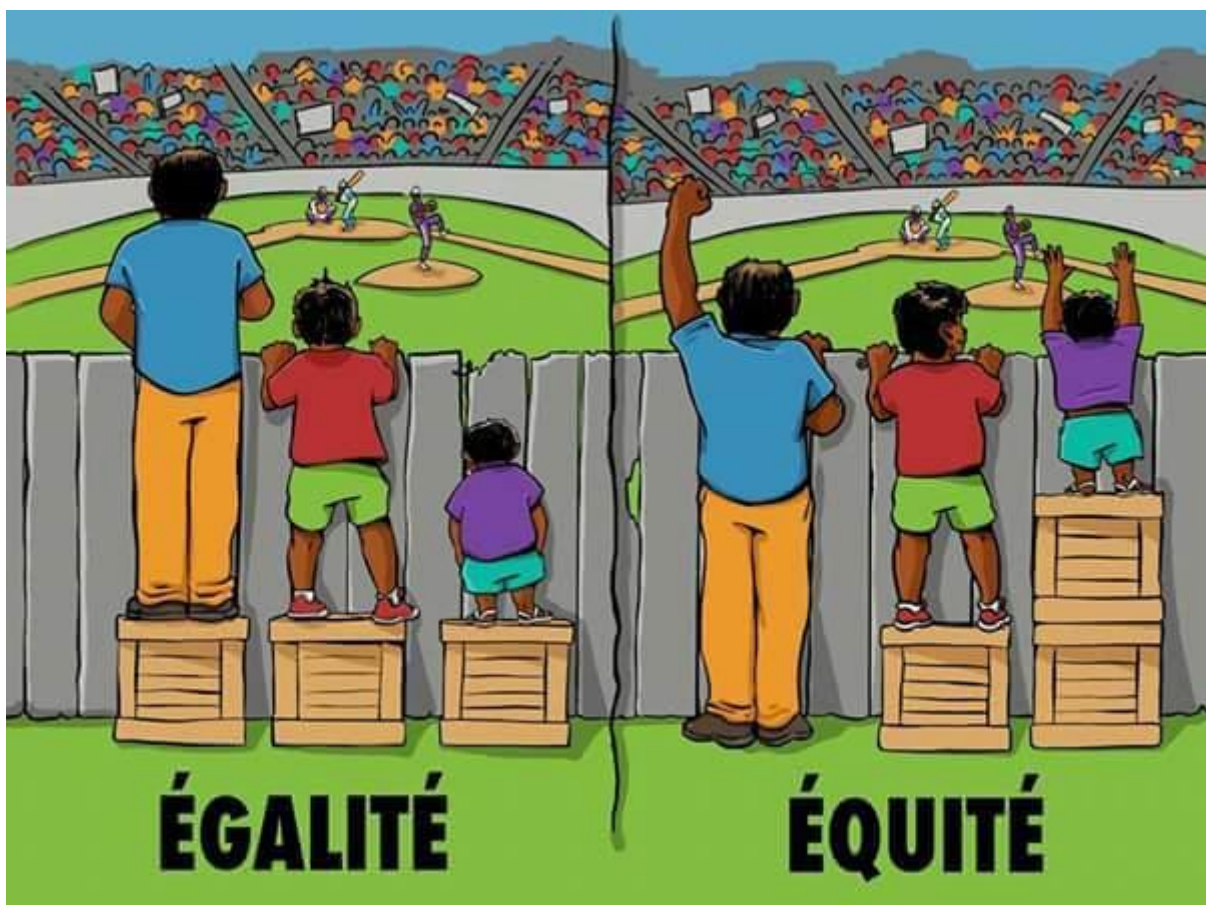
L'objectif d'égalité suppose la mise en œuvre de politiques en faveur de "l'égalité des chances" entre les femmes et les hommes. L'égalité des chances doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier des mêmes conditions pour avoir un accès égal aux mêmes ressources (vie quotidienne, familiale, marché de l'emploi, responsabilités politiques, etc.). Plus que de "chance", il faudrait parler d'égalité des "opportunités".

Exemple. L'égalité professionnelle est le fait pour les femmes et les hommes d'avoir les mêmes droits et avantages en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion et de conditions de travail. Ainsi l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est obligatoire pour un même travail ou un travail de valeur égal.

Équité femme – homme

L'équité des genres signifie qu'un traitement impartial doit être accordé aux hommes et aux femmes, en fonction de leurs besoins respectifs. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il doit être équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de possibilités.

L'équité représente l'idée de « ce qui est juste ». Sa démarche vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente. Équité : Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacune. On parle donc d'une conception de la justice naturelle qui n'existe pas dans les lois en vigueur. Cette notion exigerait qu'on traite de la même manière celles et ceux qui sont semblables, et de manière différente celles et ceux qui sont différents, ce au nom de la justice. Notion ambiguë qui renvoie à un monde hiérarchisé où l'on recherche l'amélioration des conditions et non leur transformation. C'est au nom de l'équité que l'on demande la parité, l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale



Parité femme – homme

La parité signifie que chaque sexe est représenté à égalité. C'est un instrument au service de l'égalité. La parité est souvent une condition nécessaire de l'égalité, mais non suffisante. Ainsi, une assemblée peut être paritaire, mais si les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d'exécution, elle ne sera pas égalitaire. C'est le cas dans beaucoup de gouvernements ou de parlement où les femmes restent cantonnées à des délégations ou des commissions traditionnellement affectées à leur "genre" : famille, enfance, affaires sociales... Parité entre femmes et hommes: Représentation égale de femmes et d'hommes dans les structures de l'État, en particulier dans les institutions élues. On parle alors de démocratie paritaire.

Alors que les femmes ont eu le droit de vote et d'éligibilité depuis des décennies dans les pays du Nord (1919 pour le Luxembourg, 1920 pour le Canada, 1944 pour la France, 1948 pour la Belgique, 1971 pour la Suisse), on constate que les femmes ont d'énormes difficultés à être élues. Certains pays se sont donc engagés sur la voie des quotas, les partis politiques réservant un pourcentage de sièges aux femmes. Mais la politique des quotas est, pour beaucoup, antidémocratique, discriminatoire même, puisqu'elle permet à une personne d'être élue alors qu'elle n'est pas celle qui a obtenu le plus de votes populaires. D'autres pays proposent une parité femmes et hommes, c'est-à-dire une représentation numérique égale de 50 %, estimant qu'il y a dans la nation un groupe femmes et un groupe hommes. C'est lors d'un colloque à Strasbourg, organisé par le Conseil de l'Europe en 1989, que l'on a parlé pour la première fois de démocratie paritaire. Les femmes ayant été soustraites de la démocratie en raison de leur sexe, la politologue Françoise Gaspard affirme qu'elles doivent donc être présentes en tant que femmes et à égalité dans toutes les assemblées élues. Pour d'autres, telle Élisabeth Badinter, le principe d'universalité sur lequel repose la démocratie est nié par la représentation sexuée, la sous-représentation des femmes n'étant qu'une illustration de la sous-représentation d'autres groupes sociaux.

Quotas: Mesure contraignante obligeant à engager, à promouvoir ou à élire, à présenter dans les manuels scolaires, les médias, etc., un certain pourcentage de femmes afin d'arriver soit à la parité, soit à une représentation équitable des deux sexes. Ainsi, en Belgique, la loi Smet-Tobback du 24 mai 1994 interdit que les listes électorales comportent plus des deux tiers de candidat-e-s d'un même sexe. Les quotas ne sont d'ailleurs pas étrangers à la démocratie: en

Suisse, un système de quotas linguistique et politique règle la composition du gouvernement fédéral, permettant aux minorités linguistiques et politiques d'être représentées. Le Canada, tout comme la France, refuse le système des quotas, et préfère mettre en place des mesures d'actions positives, des cibles à atteindre pour parvenir à la parité.

Chapitre II SITUATION ET POLITIQUES NATIONALES GENRE AU BURKINA FASO

II. 1 SITUATION NATIONALE

II.1.1 Éducation et formation professionnelle

- Le taux d’alphabétisation de la population burkinabé est faible : seulement 30.8% des adultes sont alphabétisés (Banque mondiale 2015). Des écarts sont observés (1) entre les zones urbaines et rurales, où les taux d’alphabétisation sont respectivement de 62.9% et 19.2% et (2) entre les femmes (19 .7) et les hommes (42 .5%). En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 66% et celui de garçon 69%. Au niveau secondaire le taux de scolarisation était de 20% et celui de garçon 23. De façon générale, la poursuite des études au niveau supérieur est faible au Burkina Faso, mais l’est d’autant plus pour les femmes : avec de pourcentages de 6 % pour les hommes contre 3%µ pour les femmes (GGGR2015).

Plusieurs facteurs affectent la scolarisation des filles, notamment:

- le faible nombre d’écoles secondaires, notamment dans les zones rurales: les familles hésitent à envoyer leurs filles dans les zones urbaines pour étudier et n’en n’ont pas forcément les moyens financiers.

- les mariages et grossesses précoces: en 2015 le taux de fertilité des adolescentes est de 136 naissances pour 1000 jeunes femmes (15-19 ans), un chiffre supérieur à la moyenne d’Afrique subsaharienne (108.1 naissances pour 1000 jeunes femmes) (GGGR 2015). Il est estimé que 52% des femmes ayant entre 20 et 24 ans se sont mariées avant l’âge de 18 ans². Malgré que les mariages précoces et forcés soient illégaux, la loi n'est pas toujours appliquée. La loi ne s'applique pas souvent aux mariages traditionnels et religieux, qui sont très courants.

- La formation professionnelle est une problématique croissante, notamment depuis l’adoption de la « Politique Nationale d’Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle » en 2008. Une répartition femmes-hommes est à noter en termes de filières d’études : alors que

plus de 40% des diplômés en santé, arts et humanités, services et sciences sociales, business et droit sont des femmes, celles-ci sont beaucoup moins représentées dans les filières agriculture (12.7%), éducation (15.2%) et ingénierie et construction (16.6%), sciences (19.9%) (Banque Mondiale, 2012).

II.1.2 L'appui au secteur privé

Les femmes burkinabés ont l'un des taux de participation économique le plus élevé du monde. Selon l'indice de compétitivité mondiale, en 2014-15 le pays se classait 39e sur 144 pays dans le pourcentage des femmes qui participent au marché du travail (voir classement ici³). Si la participation économique des femmes dans tout le pays est élevée, elle reste inférieure à celle des hommes. En 2015, Le taux de participation au marché du travail des femmes était de 80% contre 91% pour les hommes. Le sous-emploi affecte une forte proportion des femmes au Burkina malgré leur forte participation à la vie économique du pays.

L'accès au crédit reste inégal entre les femmes et les hommes : en 2015 12% des femmes ont un compte dans une institution financière formelle, par rapport à 15% des hommes. Lorsque les femmes ont besoin d'obtenir un financement auprès des banques pour commencer leurs activités génératrices de revenus, elles sont souvent confrontées à de nombreux obstacles.

Participation politique : En 2015, les femmes occupent 13% des sièges parlementaires et 13% des positions ministérielles (GGGR 2015)

II.1.3 Santé

- La croissance démographique est un enjeu pressant au Burkina Faso, qui compte l'un des taux de fertilité les plus élevés au monde : 5.6 naissances par femmes (GGGR 2015). La santé maternelle apparaît comme une problématique importante dans le Plan National de Développement Sanitaire (2011-2020). L'accès aux services médicaux en général, et aux soins obstétricaux et prénataux en particulier, est entravé par des facteurs géographiques (éloignement des centres médicaux, coûts de transports) et socio-culturels (nécessité des femmes de demander l'autorisation à leurs maris pour se rendre au centre médical par exemple).

. En 2015, seulement 66% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et seules 34% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015). Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 49% au

cours de 25 dernières années, passant de 727 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 371 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé et éloigné de la cible fixé dans l'OMD 5A4, visant à réduire la mortalité maternelle de 75% en 2015

- Le gouvernement burkinabè a adopté un Plan Stratégique de Sécurisation des Produits de Santé de la Reproduction, cherchant à promouvoir l'utilisation de contraceptifs. En 2015, seulement 17% des femmes (15-49 ans) déclarent faire usage d'un moyen contraceptif. (GGGR 2015)
- En 2012, seulement 18.6% de la population burkinabè avait accès à des infrastructures d'assainissement.

II.1.4 Le développement rural et la sécurité alimentaire

Au Burkina, les femmes jouent un rôle primordial dans la sécurité alimentaire. Elles assurent 75% de la production alimentaire pour la consommation des ménages. Cependant, elles ont un accès limité à la terre et aux ressources productives, notamment au crédit. Également, il est rare qu'une femme possède un grand nombre de bétail.

Il y a aussi une division inégale du travail dans l'agriculture. Par exemple, le traitement et la production du beurre de karité est considéré comme le travail d'une femme⁶.

Selon un rapport de le PNUD publié en 2016 (disponible ici) « Les femmes sont confrontées à plusieurs obstacles qui les empêchent de participer pleinement aux activités forestières. Leur accès aux ressources productives est souvent restreint, en particulier parce que leurs droits sur les ressources foncières et arboricoles ne sont pas reconnus. Plus les ressources forestières se raréfient à cause de la déforestation, du développement de l'agriculture ou de l'exploitation forestière, plus les femmes y ont un accès limité. Au Burkina Faso, par exemple, les terres de certains villages ont été défrichées afin d'y planter des arbres à la croissance rapide, ce qui a privé les femmes d'une source importante de noix de karité, une source de revenu traditionnellement récoltée pour l'alimentation. »

II.1.5 En matière de législation

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1987 et du Protocole CEDEF7 en 2005 et du Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 2006.

- La Constitution de 1991 interdit les discriminations, notamment « celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance ».
- Le droit coutumier est reconnu par la Constitution comme source de droit dans la mesure où « les coutumes seront constatées et mises en harmonies avec les principes fondamentaux de la Constitution ». En ce qui concerne l'héritage, le Code des Personnes et de la Famille donne le droit aux veuves et aux filles mineures d'hériter des propriétés. Dans la pratique, le droit coutumier prévaut : les mineurs n'ont pas le droit d'hériter et il est commun que la famille du mari décédé s'approprie les biens et propriétés du couple, au détriment des femmes et des enfants.
- L'article 15 de la Constitution garantit le droit de propriété pour tous et la réforme agraire et foncière accorde aux femmes un accès égal aux terres, cependant dans la pratique, les femmes continuent d'avoir peu accès à la terre.
- Le Code des Personnes et de la Famille établit que les époux sont des partenaires égaux : la mère et le père partagent une autorité, une responsabilité et des obligations égales vis-à-vis des enfants. Cependant, si les époux ne sont pas d'accord sur le lieu de résidence, le droit de décision revient au mari (article 294).
- Depuis 1996, une loi interdit les mutilations génitales féminines ; cependant dans la pratique celles-ci perdurent.
- Une loi sur des « quotas genre » est approuvée en 2009 : il est établi que 30% des candidats aux élections locales et législatives doivent être des femmes.

Un Ministère de la Promotion de la Femme existe depuis 1997. La Politique Nationale Genre (PNG) est présentée en 2009 par le gouvernement burkinabè ainsi qu'un plan d'action pour la période 2011-2013.

II.2 La Politique Nationale Genre

- Politique Nationale Genre : établie en 2009, la PNG entend traiter plusieurs questions, à savoir: « - la transformation qualitative de la société burkinabè en vue de lever les obstacles socio culturels et économiques pour un développement équitable et durable ; - l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines ; - le renforcement des capacités et compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de

genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ; - la levée des obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques et procédures budgétaires pour atteindre les objectifs du CSLP et des OMD et ; - la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement. » (PNG, 2009)

II.2.1 Au niveau des secteurs sociaux

II.2.1.1 Au plan socio culturel et religieux

Le Burkina Faso est un pays qui incarne un pluralisme ethnique, avec plus de soixante unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés.

En somme, les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population. Ainsi, les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés, qui sont d'avance fixés par la culture traditionnelle, et renforcés par certaines croyances religieuses, sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles voire divines.

En outre, les inégalités relevées au niveau socio culturel et religieux concernent principalement, entre autres : - la persistance de la préséance du garçon par rapport à la fille dans le choix des naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété ; - les inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail, qui donnent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité, leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain ; - l'existence et la perpétuation des pratiques traditionnelles qui sont néfastes à la femme (le lévirat, l'excision, les bastonnades, le sororat, la polygamie imposée à la première épouse, les mariages précoces et forcés...), et quelques fois à l'homme (le sororat, la polygamie, les bastonnades, le mariage forcé, le rejet des sollicitations du mari sur le lit conjugal...). Par exemple, le mariage forcé et la polygamie imposée, concernent tout autant l'homme que, la femme, et peuvent être, en cas de refus, une cause de bannissement de la femme ou d'émigration définitive de l'homme ; - les violences sexuelles, tels le viol, le harcèlement sexuel, les agressions et abus sexuels, la pédophilie, et la pornographie infantile, qui touchent autant les femmes que les hommes, mais sont plus prononcées chez les premières

; - l'exploitation sexuelle des jeunes filles ; - certaines traditions, qui entretiennent encore des préjugés et des stéréotypes qui causent des périls moraux à l'un ou l'autre sexe, mais beaucoup plus aux femmes et ; - les inégalités d'accès ou le maintien des processus d'exclusion ou d'auto exclusion sociale, et particulièrement celle des femmes et des enfants (filles et garçons) aux sphères de décision.

En somme, le contexte culturel et religieux au Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

II.2.1.2 Dans le secteur de l'éducation

Nonobstant les résultats encourageants obtenus ces dix dernières années en matière de mise en œuvre d'une politique éducative très audacieuse, le niveau d'éducation moyen au Burkina Faso demeure encore relativement bas : par exemple, en 2003, 92% de femmes et 82% d'hommes de 15 ans et plus n'avaient reçu aucune éducation scolaire. Le secteur de l'éducation est marqué par de fortes inégalités et disparités de genre tant au niveau du formel que celui du non formel. Ces inégalités sont aussi perceptibles au niveau de l'éducation informelle communautaire ou familiale, où le garçon est plus considéré que la fille dans la plupart des sociétés burkinabé.

De façon spécifique, au niveau de l'éducation formelle, malgré les évolutions significatives enregistrées dans tous les ordres d'enseignement, et particulièrement dans le primaire, l'accès et le maintien à l'éducation est relativement faible aussi bien chez les garçons que chez les filles, les filles étant les plus touchées.

En l'état actuel des choses, malgré les progrès substantiels réalisés en matière d'égalité d'accès à l'éducation, le Burkina Faso aura du mal à atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) et l'Objectif 2 du Millénaire axé sur l'éducation universelle au primaire.

Un certain nombre de facteurs socioculturels et économiques expliquent les inégalités et disparités sexo-spécifiques dans l'éducation, notamment les difficultés économiques liées au faible pouvoir d'achat des parents et à l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré ou non rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles, et l'accès au

transport. D'autres facteurs, tels l'emploi de temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, et les préférences pour les garçons, limitent l'accès des filles et des femmes aux facilités éducationnelles.

II.2.1.3 Dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle

De nombreuses inégalités et disparités entre les hommes et les femmes existent encore en matière d'accès à l'emploi rémunéré ou non, et d'exercice d'un métier. Ces disparités se construisent et se fondent sur la division traditionnelle sexuelle du travail, qui est défavorable à la femme.

Bien que les deux sexes soient affectés par la précarité des emplois en milieu urbain comme en milieu rural, les femmes ont plus de difficultés à retrouver un emploi ou travailler pour leur propre compte, du fait du manque d'éducation et de formation, de la subordination, de l'exclusion dans les instances de décision, et l'absence d'un accès indépendant au capital productif.

Dans l'emploi formel, l'on assiste parfois à des résistances de certains hommes par rapport à l'emploi, au départ en mission ou en formation de leurs épouses, ainsi que aux affectations préférentielles des femmes dans les grands centres urbains. Par ailleurs, certains employeurs (hommes et femmes) procèdent à des recrutements préférentiels de l'un ou l'autre sexe selon les emplois dans le secteur privé.

Dans le secteur informel, qui joue un rôle de premier pourvoyeur d'emplois, surtout en milieu urbain, l'on constate de fortes disparités et inégalités de genre. Les femmes sont les plus nombreuses dans ce secteur mais elles occupent généralement les emplois les moins rémunérés, principalement dans la transformation des produits alimentaires, le petit commerce et l'artisanat domestique de confection vestimentaire. Par contre, les hommes se retrouvent dans le bâtiment, les transports et le commerce de gros et de détail dans les magasins. Le secteur informel est aussi caractérisé par la faible productivité et la précarité des emplois.

Dans le milieu rural, on note des évolutions dans la redistribution des rôles avec une moindre sexualisation des métiers, surtout lorsqu'ils deviennent assez lucratifs. Et, dans ces cas de figure, le constat est que les hommes s'accaparent des occupations qui rapportent plus d'argent et laissent les moins lucratives aux femmes. Il faut noter en outre que les activités des femmes sont plus permanentes, donc consommatrices de temps, alors que celles des hommes

sont souvent temporaires, ce qui leur laisse plus de temps libre reversé au repos ou aux divertissements.

Les inégalités et les disparités dans l'emploi s'expriment aussi dans le peu de valorisation du travail domestique et du travail non payé en général, travaux qui concernent beaucoup plus les femmes et les enfants (les filles souvent plus que les garçons).

II.2.1.4 Dans le secteur de l'eau et l'assainissement

Des inégalités de genre sont séculaires dans les domaines de l'accès, l'approvisionnement et la gestion de l'eau potable. En outre, les insuffisances en matière d'hygiène et d'assainissement sont également préjudiciables, à des degrés divers, à l'un et l'autre sexe.

Tout particulièrement, en matière d'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, l'essentiel de la corvée est supporté par les femmes ou les filles. Beaucoup d'énergie et de temps sont ainsi consacrés à cette activité en milieu rural et péri urbain au détriment d'activités de production ou de renforcement des capacités. Lorsque l'activité requiert un caractère marchand, elle se masculinise davantage.

L'assainissement est un secteur très faiblement pris en compte par les politiques publiques, entraînant des préjudices considérables selon le genre.

Les femmes sont également sous représentées dans les organisations de gestion en approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA), à telle enseigne qu'on observe une insuffisante prise en compte de leurs problèmes et besoins spécifiques dans le choix des ouvrages et des technologies qui les accompagnent.

II.2.1.5 Dans le secteur de la santé

De façon globale, les femmes et les hommes font face à de nombreux problèmes en matière de santé. Malgré les efforts accomplis ces dernières années pour améliorer le système sanitaire, la situation générale reste en deçà des attentes. En effet, le système sanitaire est l'objet de plusieurs handicaps et critiques, dont l'inégal accès aux soins de santé et aux services de santé de la reproduction.

Ces inégalités et disparités de genre se caractérisent par une sous utilisation des services de santé (34%) due essentiellement à la distance, à la pauvreté et au faible pouvoir d'achat des populations en général, et celui des femmes en particulier. A cela s'ajoute le manque de

pouvoir de décision des femmes : en effet, en cas de maladie, ce sont les rapports de genre qui déterminent la décision d'aller consulter ou non dans une formation sanitaire.

Le domaine de la santé de la reproduction connaît un essor, surtout en milieu urbain, pour certaines catégories de personnes, mais les disparités d'accès donnent les constats suivants : - en Afrique subsaharienne, dans la tranche d'âge de 15 à 44 ans, 26 % de femmes meurent de maladies ou de complications liées à l'hygiène sexuelle ou au comportement procréateur, contre 7 % des hommes (Banque mondiale, 1999). En outre, le taux de mortalité maternelle est très élevé (5 décès pour 100 000 naissances) et ; - la santé de la reproduction des adolescents et adolescentes est caractérisée par une sexualité précoce, des grossesses précoces et non désirées, des avortements provoqués (au CHN-Souro SANOU, 37 % des décès maternels sont dus à des avortements clandestins et plus de la moitié concernent des adolescentes).

Par ailleurs, l'on relève par ailleurs une faible implication des hommes dans la gestion de la santé de la reproduction familiale. Celle-ci se traduit aussi bien dans la fréquentation des services de santé pour des questions de santé de la reproduction que dans la prise de décision en faveur de cette santé. Ainsi par exemple, sur 433 cibles primaires interviewées, 72,5 % affirment n'avoir jamais fréquenté les centres de santé de la reproduction.

S'agissant de la situation spécifique du VIH/SIDA qui est devenu un véritable problème de développement, les données de l'EDS III (2003) indiquent un taux de séroprévalence sensiblement équivalent pour les hommes (1,9 %) et les femmes (1,8 %). Cependant, l'impact du VIH sur les genres montre que les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'infection par le VIH. Les inégalités entre les hommes et les femmes, et notamment la difficulté à négocier des rapports sexuels protégés, participent à la propagation de la pandémie : par exemple, au Burkina Faso, le taux d'infection chez les filles âgées de 13 à 24 ans, est 5 à 8 fois supérieur à celui des jeunes garçons de la même tranche d'âge (CEA, 2004). La vulnérabilité des femmes mais aussi celle des hommes au VIH/SIDA, est renforcée par les pratiques culturelles tels que les mutilations génitales, la polygamie, le mariage forcé et/ou précoce, les viols, et l'homosexualité, etc.

II.2.2 Les Axes Stratégiques de la PNG Au Burkina Faso

Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, des hommes et des femmes aux services sociaux de base

L'étude diagnostique a révélé les disparités qui persistent, entre les hommes et les femmes, dans l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, et l'eau potable, et a permis de dégager la nature des problèmes qui sont à l'origine de ces disparités. Ces problèmes sont d'origine socioculturelle, économique, et parfois liés à l'ignorance. Pourtant, l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) est une condition sine qua non pour accroître la productivité des populations et leur bien être. La promotion du genre passe également par la maîtrise de certains fléaux sanitaires, dont particulièrement le VIH-SIDA qui reste un problème de rapports homme/femme.

L'axe stratégique 1 réaffirme, d'une part l'importance des services sociaux de base dans le développement et l'épanouissement de chaque individu, homme et femme, et d'autre part l'impact de leur égal accès sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Ainsi, l'éducation et la santé doivent s'entendre comme des moyens d'éclosion des potentialités et des facultés individuelles offrant aux hommes et aux femmes des possibilités de participer à la vie économique, sociale et politique de la nation, et de l'influencer. Investir dans l'éducation et la santé, en tenant compte des spécificités du genre, pourrait permettre d'atteindre rapidement le taux de croissance de 7% requis pour réaliser les OMD.

Des études ont fait ressortir que la plupart des inégalités et disparités de sexe trouvent leur fondement dans les valeurs socioculturelles fortement ancrées dans les mentalités. Par conséquent, tout changement souhaité doit passer nécessairement par la transmission de valeurs positives à travers l'éducation et la communication pour le changement de comportement.

La promotion de l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux services sociaux de base prendra en compte le secteur éducatif, le secteur sanitaire, et celui de l'approvisionnement en eau potable.

Au Burkina Faso, le constat est qu'il existe un grand écart entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles dans le secteur de l'éducation, et cela, malgré les gros efforts fournis à travers le PDDEB. De ce fait, combler l'écart entre les sexes au niveau de l'éducation et réduire l'analphabétisme constituent un défi important de développement que la PNG doit participer à relever.

Dans le secteur de la santé, l'accès à un centre sanitaire n'est pas chose aisée pour certaines franges de la population, dont particulièrement les femmes en milieu rural et dans les périphéries des centres urbains. Par conséquent les orientations suivantes méritent d'être mises en œuvre : - promouvoir la disponibilité des services et leur qualité ; - mener auprès des populations (hommes et femmes ; garçons et filles) une communication active sur les questions relatives aux problèmes de santé, à la santé reproductive, et notamment la sexualité ; - promouvoir le dialogue social dans la perspective de trouver des solutions endogènes et durables à la pandémie du VIH/SIDA et ; - promouvoir des actions en faveur de l'éducation sexuelle et la mobilisation des énergies et des ressources pour la prise en charge de la santé.

Dans cette perspective, l'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base, en termes de droit et en termes de nécessité de développement, doit se réaliser à travers les cinq (05) objectifs et les stratégies ci-après :

Objectif 1 : Renforcer l'égalité et l'équité de genre dans l'accès aux services sociaux de base

Il s'agira, à travers cet objectif, de promouvoir des solutions durables, adaptées et facilement accessibles aux femmes et aux hommes, pour résoudre leur problème d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, et eau potable).

Cet objectif suggère la création de conditions idéales pour rendre les services sociaux de base accessibles et ouverts à tous, et bien perçus par les hommes et les femmes.

La stratégie qu'inspire cet objectif s'énonce en termes de renforcement des systèmes scolaires, et sanitaires et d'approvisionnement en eau potable, et sous l'angle d'une plus grande implication des acteurs sociaux (ONG et Associations, leaders, chefs religieux ou traditionnels) dans l'encadrement sanitaire des populations.

Le renforcement du système scolaire sous-entend la création des conditions nécessaires pour rendre effective la parité des sexes dans l'accès à l'éducation et combler le grand retard pris par les femmes dans le système éducatif formel et non formel. La stratégie de mise en œuvre passera par l'accroissement de l'offre éducative (infrastructures et équipements adéquats) dans tous les milieux et la mobilisation sociale de la communauté (populations, projets, ONG, Etat, collectivités locales, privé, PTF, etc.) autour des services sociaux de base.

Dans le système sanitaire, une attention particulière sera accordée à la question de la prise en charge de la santé des personnes en situation de grande vulnérabilité sera traitée. Une bonne

santé des femmes et des hommes pour une participation de tous aux actions de développement sera particulièrement recherchée. En outre, il s'agira de réduire les distances des centres sanitaires, renforcer les efforts consentis par l'Etat avec l'appui de la société civile et de la communauté internationale, en instituant des cadres favorables et des dispositifs de surveillance de l'offre de services sociaux sensibles au genre.

Objectif 2 :

Contribuer à l'élimination dans toutes les régions du Burkina Faso, des pesanteurs socioculturelles liées à l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes et à l'utilisation des services de santé et d'approvisionnement en eau potable par les uns ou les autres.

Il s'agira, dans cet objectif, de vaincre les résistances culturelles à la scolarisation et à l'alphabétisation, basées sur le sexe, et de rendre effectives l'égalité et l'équité de genre dans l'enseignement formel et non formel. De même, en matière de santé, il importe de travailler à éliminer certains tabous persistants et à promouvoir la liberté de fréquentation des services de santé par les femmes. En outre, l'égalité en matière de sexualité doit être promue à travers les programmes de Santé de la Reproduction et de lutte contre le SIDA. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, il s'agira d'accroître la participation des femmes à la gestion des points d'approvisionnement en eau potable.

Les disparités et les inégalités de genre dans l'accès et la jouissance des services sociaux sont dues en partie à nos perceptions, valeurs et normes sociales qui voient l'éducation, ou même la santé, comme des vecteurs de déstabilisation de l'ordre, voire de négation des règles séculaires établies dans les traditions. Ces perceptions demeurent fortement influencées par la culture du patriarcat qui donne la primauté à l'homme. La réticence, l'insouciance, le refus ou la résistance à la scolarisation, notamment celle des filles, à l'accès aux soins de santé, particulièrement pour les femmes mariées, persistent quelques fois pour des raisons de pratiques coutumières, de préjugés ou de traditions confessionnelles.

C'est pourquoi, tout moyen d'éradication des pesanteurs socioculturelles dans les secteurs sociaux doit se bâtir sur les réalités locales et sur des réponses endogènes portées par les communautés.

Pour ce faire, la stratégie consistera à développer des dispositions supplémentaires d'encadrement et des approches novatrices vis-à-vis de l'école, la santé et

l'approvisionnement en eau potable, qui engagent et responsabilisent davantage la communauté, et en particuliers les leaders d'opinions. Il s'agira aussi de définir une méthodologie de leur mise en œuvre tout en s'appuyant sur les potentialités locales. Autrement dit, il faudra mettre en œuvre des mécanismes de dialogue et de mobilisation sociale qui permettent aux communautés villageoises de s'approprier véritablement tous les services sociaux dans leur localité : par exemple, que « l'école dans le village » devienne désormais « l'école du village ».

Étant donné certaines spécificités liées au domaine social (éducation, santé, eau potable), les objectifs ci-après, relatifs à des problématiques propres au secteur ont été définis.

Objectif 3 : Promouvoir la prise en compte des besoins différenciés des filles, des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation .

Ces dernières années, le Burkina Faso connaît un taux d'admission au primaire en nette progression. Par contre le taux d'achèvement est sujet à des déperditions liées à plusieurs facteurs, dont l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, qui jouent sur leur maintien à l'école et de façon générale, sur le rendement interne du système scolaire.

Cet objectif vise à réaliser les conditions favorables de maintien et de succès des filles, au même titre que les garçons dans le système scolaire formel, et des femmes, au même titre que les hommes, dans l'éducation non formelle. La qualité de l'environnement scolaire y est primordiale.

L'objectif vise également à apporter des réponses opérationnelles et durables à l'accès et au maintien des filles et des garçons dans les filières scientifiques et techniques.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira, d'une part de développer l'intérêt de l'instruction et de la formation (technique, scientifique, alphabétisation, etc.) chez les apprenants et leurs parents, et d'autre part de créer les conditions d'un environnement favorable à l'enseignement en général, et en particulier à l'enseignement scientifique des filles au même titre que les garçons. Il s'agira aussi de prendre des mesures idoines en vue de libérer la petite fille et lui permettre de terminer son cursus scolaire avec succès.

Objectif 4 : Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle.

Cet objectif vise à assurer aux hommes et aux femmes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé de la reproduction de qualité, aptes à réduire, de façon significative, les risques de mortalité liée à la maternité, et à assurer à chacun et à chacune une vie reproductive saine et responsable.

En particulier, l'offre de service de la santé de la reproduction des personnes (hommes et femmes) de troisième âge devra être mieux maîtrisée.

La stratégie adéquate pour atteindre cet objectif sera d'élargir les services de santé au plan géographique et stratégique en prenant en compte, dans les services offerts, les spécificités de genre. En dehors de la disponibilité des services, il importe de mettre l'accent sur le professionnalisme des agents de santé et la présentation pratique des services offerts.

L'appui d'une communication sociale en vue de l'implication consciente de tous les acteurs aux actions de la SR sensible au genre sera nécessaire.

Objectif 5 : Améliorer la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH - SIDA.

L'étude diagnostique a fait ressortir que les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, n'avaient pas les mêmes comportements face au VIH/SIDA, et n'étaient pas soumis aux mêmes facteurs de vulnérabilité. Certaines pratiques culturelles, tels les mutilations génitales, la polygamie, le lévirat, les mariages forcés et précoces, augmentent la vulnérabilité des femmes à la contamination au VIH. A cela s'ajoute une nouvelle forme de violence qui est la transmission volontaire du VIH/SIDA.

Aussi, toute politique de lutte contre le VIH/SIDA ne peut-elle atteindre ses objectifs sans prendre en compte la variable « genre ».

Les conséquences économiques et sociales du VIH/SIDA qui se féminise davantage, interpellent à une prise de conscience individuelle et collective dans la lutte contre le virus.

L'objectif poursuivi devrait contribuer, d'une part à rendre plus visibles la situation de grande vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH par rapport aux hommes, ainsi que les effets et l'impact pervers du SIDA sur les populations et la croissance, et d'autre part à développer et à mettre en œuvre des moyens et des stratégies appropriés pour y parvenir et pour le renforcement de la protection et du soutien aux PVVIH et personnes affectées par le VIH/SIDA et autres groupes spécifiques.

En termes de stratégie de mise en œuvre, il s'agira de promouvoir l'élargissement des actions allant dans le sens de l'application de l'égalité dans les rapports femme/homme en matière de sexualité et de protection des personnes en situation de vulnérabilité contre les mauvais traitements et les actes discriminatoires. En somme, la prise en compte du genre dans les actions de lutte contre le SIDA se fondera sur une meilleure connaissance des facteurs de transmission de la pandémie et de vulnérabilité de l'un ou l'autre sexe par rapport au VIH/SIDA.

Axe stratégique 2 : Promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et contrôle des ressources et de partage équitable des revenus

Au Burkina Faso, il existe des inégalités criardes en matière d'accès aux ressources, d'emplois, d'accès aux revenus, à l'information et au savoir. Dans cette dynamique, les femmes apparaissent comme les plus lésées même si, dans certains cas, les hommes font également face à des discriminations. Le partage des ressources naturelles se fait traditionnellement au détriment des femmes. Cette tradition sociale est cause d'inégalités vis-à-vis des femmes, et particulièrement dans le monde rural où l'accès aux ressources comme la terre ou les périmètres irrigués leur est souvent refusé.

L'accès aux ressources monétaires par le partage des revenus ou le crédit bancaire est aussi une gageure chez les femmes. Même en milieu urbain, où l'accès au revenu est conditionné à l'accès à un emploi rémunéré, les femmes sont défavorisées par certaines conditions d'admission. Cependant, dans certains types d'emplois, surtout dans le secteur des services, les femmes sont privilégiées. Toute chose égale par ailleurs, ceci limite les possibilités d'améliorer les conditions d'existence et de participation active d'une certaine frange de la population à la croissance économique et au développement.

Un autre constat est le faible développement et la valorisation insuffisante du capital humain où la femme semble encore être laissée pour compte. En somme, la valorisation du travail des hommes et des femmes, mais beaucoup plus celui des femmes, et l'exploitation des savoirs faire locaux doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les politiques de l'emploi.

La promotion de l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités d'emplois et de revenus suppose la mise en place d'un environnement économique et de mécanismes de gouvernance propres à assurer un accès plus équitable aux revenus, aux emplois publics et

privés, aux marchés, au capital financier, à la technologie, aux ressources naturelles et à l'information stratégique.

L'axe stratégique 2 vise donc à créer les conditions de développement des opportunités de promotion économique de chaque burkinabè, homme et femme, à travers l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles, à l'emploi, aux crédits et aux revenus. Pour ce faire, des efforts devront être consentis pour favoriser un accès égal des femmes aux métiers dits masculins et vice-versa.

Des actions ciblées, des stratégies et des mécanismes endogènes doivent être trouvés pour assurer l'autonomisation des femmes conformément à l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La mise en œuvre de l'axe stratégique 2 se fera à travers les objectifs et les stratégies d'intervention suivants :

Objectif 1 : Promouvoir l'accès équitable aux facteurs reproduction (ressources naturelles, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)

L'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux facteurs de production est une condition sine qua non pour promouvoir la croissance et le développement durable, et notamment pour la réduction de la pauvreté.

Il s'agira de créer des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures et équipements supports de leurs activités économiques, aux ressources naturelles (terre, périmètres aménagés, forêt, etc.), aux crédits, aux services de vulgarisation, et à la technologie.

En particulier, l'objectif participera à apporter des solutions définitives à la question de l'accès à la terre et au droit de propriété foncière qui constituent des obstacles majeurs à la productivité des systèmes de production et à l'accroissement des revenus, notamment chez les femmes.

En termes de stratégie, l'État devra se doter de mécanismes permanents de veille pour insérer la question d'accès aux facteurs de production au centre de la politique de développement économique en général, d'une part à travers des actions de plaidoyer à tous les niveaux, et d'autre part en levant tous obstacles et résistances à l'avènement d'un tel processus. En

particulier, pour l'accès à la terre, un plaidoyer en direction des responsables coutumiers et religieux et des chefs terriens devrait être soutenu.

En vue de garantir la viabilité de la réinsertion dans le domaine de la production, le développement des secteurs d'appui à la production, en prenant en compte la facilitation et la mise en œuvre de dispositions spécifiques selon le genre, sera un appui conséquent pour l'empowerment des femmes et des hommes.

Objectif 2 : Renforcer la formation professionnelle des hommes et des femmes à tous les niveaux

Cet objectif vise à améliorer, de manière équitable, la capacité entrepreneuriale des hommes et des femmes, et leur professionnalisme pour les rendre plus performants, plus productifs et plus compétitifs. Il s'agira également d'assurer aux hommes et aux femmes les mêmes facilités d'accès à l'information du monde des affaires pour les rendre tous aptes à la compétitivité.

A travers cet objectif, il s'agira aussi de créer les cadres et les mécanismes d'appui accompagnement de proximité des femmes et des hommes au métier d'entrepreneuriat, à la gestion de leur entreprise ou à la création d'entreprise.

La stratégie de mise en œuvre s'établira sur une analyse approfondie des besoins de renforcement des capacités selon les spécificités genre et les corps de métiers. Il s'agira aussi de baser la stratégie sur le développement personnel, source de motivation et de développement du pouvoir intérieur dont l'absence explique en partie la faiblesse de l'entrepreneuriat féminin.

Objectif 3 : Développer des opportunités pour l'emploi, l'auto-emploi et pour l'accroissement des revenus en tenant compte des spécificités de genre.

L'objectif vise à créer les conditions de développement des opportunités d'emploi et de revenu, et d'assurer leur accès égal et équitable aux femmes et aux hommes dans la perspective de la réduction de la pauvreté. Il doit également garantir l'égalité des chances à un emploi rémunérateur et aux opportunités de création d'auto emploi.

Il s'agit ici de mettre l'accent sur la création et le développement du capital productif et le renforcement du capital humain sensible genre, base de promotion et d'accès à l'emploi et l'auto emploi. L'accès égal des hommes et des femmes, notamment les plus pauvres, aux

actifs productifs et au renforcement des capacités, doit être soutenu à travers un environnement socioéconomique et financier favorable au développement des initiatives productives.

Cet objectif vise donc à garantir l'égalité des chances à l'homme et à la femme d'acquérir un emploi rémunérateur. La stratégie de sa mise en œuvre sera fondée sur l'analyse des processus actuels et des tendances en matière d'emploi et d'auto emploi. Il s'agira aussi de définir et mettre en œuvre des mesures incitatives à l'observation de principes sensibles au genre par l'ensemble des acteurs du système d'offre d'emplois au plan national.

La stratégie d'intervention consistera à créer des réseaux d'information et de coopération visant à promouvoir l'emploi en prenant en compte les spécificités de genre. Ensuite, il s'agira d'accroître les moyens d'expansion des activités productives.

Il sera aussi question de promouvoir au profit des femmes (rurales et vulnérables en priorité) des technologies adaptées (services énergétiques par exemple) qui leur permettent d'alléger la surcharge de travail et d'être plus performantes. A ce sujet, il est recommandé de réaliser une enquête budget-temps pour mieux appréhender les problèmes des inégalités de genre dans la division de travail et proposer les mesures idoines d'allègement des charges des femmes et d'éradication des résistances sociales.

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision

Au regard des résultats très mitigés et du faible impact des politiques et programmes de développement, qui ont insuffisamment impliqué ou pris en compte les préoccupations réelles et spécifiques des populations bénéficiaires, la participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décision devient fondamentale, notamment sur les opérations axées sur la gouvernance, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

En particulier, la faible participation des femmes aux processus décisionnels les concernant s'exprime par leur sous représentation dans les instances de décision et de gouvernance. L'axe stratégique 3 se propose donc de trouver les mesures juridiques et/ou spéciales qui permettent, d'une part de promouvoir l'égalité des chances et la participation des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gouvernance (élaboration des politiques, développement des programmes, allocation des ressources) et des autres espaces et processus de prise de décision

et, d'autre part d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision.

La réalisation de l'axe stratégique 3 se fera à travers les deux (02) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif 1 : Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux.

Le droit à la parole et l'expression plurielle des opinions et des besoins sont essentiels pour la paix sociale et le développement. Participer à la prise de décision est un gage pour l'appropriation et la durabilité des décisions et des projets collectifs, d'où l'importance de favoriser, par tous les moyens, la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques. Il s'agira, à travers cet objectif, de renforcer l'accès, la représentation et la participation égalitaire des hommes et des femmes aux sphères de décision.

La stratégie de mise en œuvre de cet objectif consistera à procéder à une identification approfondie des entraves qui empêchent les femmes de participer aux sphères de prise de décision au même titre que les hommes, et à organiser un programme de sensibilisation-communication à l'endroit du public sur les bonnes pratiques. Ce programme devra prendre en compte les spécificités culturelles de chaque cible : d'où la nécessaire implication des leaders d'opinion autant que des partis politiques à soutenir la participation des femmes aux sphères de décision.

Objectif 2 : Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir

Cet objectif est inspiré par la nécessité de valoriser le potentiel de chacun, femme et homme, en matière de gouvernance à tous les niveaux. Il vise, d'une part à prendre des mesures idoines et courageuses à tous les niveaux, qui assurent une participation effective des femmes et des hommes à la gestion du pouvoir et, d'autre part à renforcer les aptitudes, les compétences et les habilités des uns et des autres à exercer réellement le pouvoir en observant les règles de jeu dans le respect de l'autre.

En termes de stratégie, il s'agira de s'appuyer sur un plaidoyer de mobilisation sociale autour du respect des principes démocratiques au sein des partis politiques et autres circuits

associatifs, dans l'esprit de la prise en compte des questions du genre. Cette stratégie procèdera par la mobilisation des acteurs sociaux en général, en vue de la constitution de groupes de pression en direction des gouvernants, des leaders politiques et des leaders d'opinion pour l'ouverture de ces sphères à la participation égalitaire de tous. Ces derniers devront prendre toutes les mesures nécessaires et créer des conditions favorables à la participation politique et à la gestion du pouvoir de façon équitable par les hommes et les femmes.

L'objectif se traduira par la promotion de la représentation des femmes dans les postes de direction et les postes électifs pour tenir compte du grand retard pris par celles-ci.

Axe stratégique 4 : Promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux

Axe stratégique 5 : Promotion du respect des droits, et élimination des violences

Axe stratégique 6 : Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Axe stratégique 7 : Développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso

II.2.3 Organes de décision et d'orientation

Ce sont :

Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre) ; - Le conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre) et ; - Le Conseil communal pour la promotion du genre (COCOPGenre).

Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre)

Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre) est l'instance nationale de décision et d'orientation en matière de genre. Il regroupe les représentants du gouvernement, des institutions nationales, et ceux des partenaires au développement (société civile, communautés religieuses et coutumières, secteur privé, acteurs locaux et partenaires techniques et financiers).

Il est présidé par le Premier Ministre, assisté de trois vice-présidents qui sont respectivement :

-1er vice-président : le ministre en charge des questions de la Promotion de la Femme ;

2ième vice-président : le ministre en charge de l'Economie et des Finances et ;

3ième vice-président : le ministre en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Les rapporteurs sont les secrétaires généraux des ministères en charge de la Promotion de la Femme, de l'Economie et des Finances, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et le Secrétaire permanent du CONAPGenre.

Le Conseil national de promotion du genre est chargé de :

Il est chargé de : assurer une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant pour la promotion du genre ; faire des recommandations et donner des orientations pour la réalisation des différents plans d'actions ; assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la promotion du genre et développer un partenariat actif ; assurer le suivi et l'évaluation de façon périodique du niveau d'exécution du plan d'actions genre ; valider les propositions issues des évaluations du plan d'actions genre et identifier les stratégies d'accélération de leurs processus de mise en œuvre.

Le Conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre)

Un Conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre) est mis en place dans chaque région.

Il est le répondant du CONAPGenre au niveau régional, et regroupe les mêmes types d'acteurs qu'au niveau du CONAPGenre présents dans la région. Les conseils régionaux de promotion du genre reçoivent mandat du CONAPGenre et exécutent ses missions au niveau régional. A ce titre ils cumulent l'ensemble de ses prérogatives au niveau régional.

Le COREPGenre est placé sous l'autorité du Gouverneur qui assure la présidence de ses sessions. Il est assisté de deux rapporteurs, qui sont le directeur régional du ministère en charge de la Promotion de la Femme et le directeur régional du ministère en charge de l'Economie et des Finances.

Il est composé de l'ensemble des membres du Cadre de Concertation Régional pour le Développement (CCRD), des acteurs politiques et des organisations de la société civile.

Le Conseil communal pour la promotion du Genre (COCOPGenre)

Les instances ou organes communaux de concertation servent de cadres pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale genre.

Les conseils communaux genre concernent aussi bien les communes urbaines que les communes rurales.

Chaque Conseil communal genre sera composé des représentants de tous les acteurs du développement actifs au niveau de la commune, des conseillers communaux et éventuellement des partenaires techniques et financiers. Le Conseil communal genre assume la même mission de pilotage et d'exécution de la PNG dans tout l'espace communal.

Le nombre et les détails de la composition des différents organes seront précisés par des textes règlementaires. Toutefois, il est retenu, dans la mesure du possible, le principe de la parité hommes - femmes.

II.2.4 Organes permanents de coordination

Ce sont : - le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAPGenre) ; - les Cellules institutionnelles/ministérielles pour la promotion du Genre et ; - la Cellule régionale pour la promotion du Genre.

Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAPGenre)

Le CONAPGenre dispose d'un Secrétariat permanent placé sous l'autorité du ministre en charge de la promotion de la femme.

Le SP/CONAPGenre est chargé de la préparation des sessions du CONAPGenre, de l'exécution et du suivi des décisions et recommandations.

Il a pour missions de : - - contribuer à la mise en place et à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre ; - préparer les dossiers techniques et organiser les différentes rencontres du CONAPGenre ; - assurer le secrétariat des rencontres du CONAPGenre ; - participer à la définition des indicateurs sexospécifiques avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie ; - élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ; - veiller à l'appropriation par les différents intervenants du concept genre tel qu'il est défini dans le document de la Politique Nationale Genre; - développer et diffuser

les stratégies de communication et les bonnes pratiques en matière de genre ; - appuyer l'institutionnalisation de la prise en compte du genre dans les différents secteurs (ministères, institutions, organisations de la société civile, secteur privé, etc.) ; - coordonner les travaux d'élaboration du plan d'actions genre ; - collecter, traiter et analyser les données de terrain qui alimentent les travaux des sessions du CONAPGenre ; - assurer le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que l'utilisation des ressources.

Les Cellules institutionnelle s/ ministérielle s pour la promotion du genre

Créées dans chaque institution et ministère, et placées sous l'autorité du directeur ou de la directrice des Etudes et de la Planification, les cellules institutionnelles/ministérielles sont chargées de veiller à la prise en compte du genre dans les plans et programmes de leur institution ou ministère.

La Cellule régionale pour la promotion du Genre

Au niveau régional, une cellule de concertation pour la promotion du genre sera mise en place et animée par un Chef d'antenne nommé en Conseil de Ministres sur proposition du Ministre en charge de la promotion de la femme.

La Cellule régionale est placée sous l'autorité du Gouverneur, et se compose ainsi qu'il suit : - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la promotion de la femme ; - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'économie et des Finances ; - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge l'action sociale et de la solidarité nationale ; - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ; - du président du conseil régional ; - des acteurs de la société civile ; - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'éducation et de l'alphabétisation ; - le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la santé et ; - les hauts commissaires de la région.

La Cellule régionale peut faire appel à toute personne physique ou morale pour ses compétences avérées. Déléguée du CONAPGenre, elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre.

La cellule de concertation régionale pour la promotion du genre est chargée de : - contribuer à la mise en place et à l'animation du cadre impliquant tous les acteurs de la promotion du

genre au niveau de la région ; - préparer les convocations et organiser les différentes rencontres du COREPGenre ; - assurer le secrétariat des réunions du COREPGenre ; - veiller à la mise en œuvre des décisions du COREPGenre ; - veiller à créer une synergie d'actions entre les plans sectoriels des différents acteurs de manière à éviter les doublons ; - contribuer à la prise en compte du genre dans l'élaboration du plan régional de développement ; - assurer la collecte et la remontée des informations sur les indicateurs de suivi et d'évaluation.

II.3. LA STRATEGIE NATIONALE GENRE (SNG)

Les résultats de l'évaluation de la PNG 2009 2019 ont conduit à l'élaboration et la validation de la SNG 2020 2024 nouveau référentiel national pour la promotion du genre en matière de développement en vue de consolider les acquis de la Politique précédente et de prendre en compte les défis actuels. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre (incombe à l'ensemble des acteurs/actrices du développement notamment les ministères sectoriels les institutions publiques les OSC les PTF, le secteur privé et les collectivités territoriales. Pour la mise en œuvre de la SNG, un premier PAO 2020 2022 a été élaboré.

II.3.1 La vision de la SNG

« Bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ».

II.3.2 L'objectif principal de la SNG

Favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso grâce à la mise en œuvre l'actions concrètes à tous les niveaux (central, local, communautaire), par les différents acteurs dans les secteurs et domaines prioritaires du développement national.

II.3.3 L'impacts attendus de la SNG

Les impacts attendus de la SNG sont :

Les hommes et les femmes jouissent pleinement de leurs DHF sans discrimination. Les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme actrice dynamique du développement.

Les indicateurs d'impact de la SNG sont :

La proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs qui est de 18,68% en 2018 passera à 30% en 2024 ;

La proportion des femmes aux postes électifs et nominatifs (Ministres, Députés et Gouverneurs) qui est de 14,17%, et 11,02% en 2018 passera à 30% en 2024 ;

La proportion de politiques sectorielles, PRD et PCD intégrant la dimension genre devra évoluer de 35% en 2016 à 100% en 2024.

II.3.4 Axes prioritaires de la SNG 2020-2024

Axe 1 Promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale ;

Objectif 1 renforcer l'égalité et l'équité d'accès, de maintien et de réussite de la jeune fille et du jeune garçon dans tous les ordres d'enseignement ;

Objectif 2 améliorer la santé sexuelle et reproductive de la femme et de la jeune fille ;

Objectif 3 améliorer la prise en charge et la protection des femmes et des filles dans le contexte de l'insécurité et des changements climatiques ;

Objectif 4 promouvoir l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes ;

Objectif 5 Améliorer l'accès aux infrastructures hydrauliques, à l'eau potable et à l'assainissement ;

Axe 2 Accès égal à la justice et à la protection juridique :

Objectif 1 Renforcer les instruments juridiques nationaux dans les différents secteurs prioritaires de développement.

Objectif 2 Veiller à l'application des textes et lois existants contre toutes les violences basées sur le genre.

Objectif 3 Veiller à l'application des lois existantes contre les discriminations basées sur le sexe dans les secteurs et domaines prioritaires du développement national.

Axe 3 Autonomisation économique des femmes et filles

Objectif 1 améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements

Objectif 2 Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

Objectif 3 renforcer l'accès des femmes aux financements et aux emplois décents et durables.

Axe 4: Participation, représentation et influence politique égale

Objectif 1 Développer le mouvement féminin et le leadership des femmes à tous les niveaux en incluant les jeunes filles.

Objectif 2 Promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles aux sphères de décisions à tous les niveaux.

Axe 5 : Pilotage et Soutien

Objectif 1 Promouvoir l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux.

Objectif 2 Mettre en place des mécanismes institutionnels et techniques adéquats de coordination, de pilotage et de suivi évaluation des initiatives relatives au genre.

Conclusion

La PNG a pour ambition de parvenir, sur le long terme, à réaliser l'équité et l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique et institutionnel favorable à l'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle devait aussi permettre d'impulser, au niveau de tous les acteurs, des réflexes genre sensibles pour un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales

Bibliographie

Achin (Catherine), Paoletti (Marion), « Genre et construction de liste : sélection et recrutement pratique des femmes candidates aux élections municipales de 2001 », in Sawicki (Frédéric) [dir.] *La Mobilisation électorale municipale. Permanences et mutations*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 2004.

ACHIN Catherine et LEVEQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006

BARD Christine, BAUDELOT Christian, MOSSUZ-LAVAU Janine, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004

BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, et REVILLARD, Anne (2008), *Introduction aux GenderStudies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck.

BIHR Alain et PFEFFERKORN Roland, *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, Paris, 2002

BOURDIEU Pierre. *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Djider (Zohor) et Ravel (Claire). *Femmes et Hommes, Regards sur la parité*, Paris, INSEE, 2004.

Elias (Norbert), « Les transformations de la balance des pouvoirs entre les sexes. Etude sociologique d'un processus à travers l'exemple de l'Etat romain antique », *Politix*, « La cause des femmes », n°51, janvier 2001, pp. 15-53

Ministère de la Promotion de la Femme 2009, DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU BURKINA FASO.

Ministère de la Promotion de la Femme 2020, DOCUMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE GENRE DU BURKINA FASO.

Sommaire		1
Bibliographie	75	1
Introduction		2
Chapitre I : VOCABLES ET CONCEPTS RELATIFS AU GENRE		3
I.1 Vocables relatifs au genre		3
I.2 Concepts relatifs au genre		16
Chapitre II SITUATION ET POLITIQUES NATIONALES GENRE AU BURKINA FASO		26
II. 1 SITUATION NATIONALE		26
II.1.1 Éducation et formation professionnelle		26
II.1.2 L'appui au secteur privé		27
II.1.3 Santé		27
II.1.4 Le développement rural et la sécurité alimentaire		28
II.1.5 En matière de législation		28
II.2 La Politique Nationale Genre		29
II.2.1 Au niveau des secteurs sociaux		30
II.2.2 Les Axes Stratégiques de la PNG Au Burkina Faso		34
II.2.3 Organes de décision et d'orientation		45
II.2.4 Organes permanents de coordination		47
II.3. LA STRATEGIE NATIONALE GENRE (SNG)		49
II.3.1 La vision de la SNG		49
II.3.2 L'objectif principal de la SNG		49
II.3.3 L'impacts attendus de la SNG		49
II.3.4 Axes prioritaires de la SNG 2020-2024		50
Conclusion		52
Bibliographie		53